

MOBILITÉ
HABITAT
SANTÉ BIEN-VIVRE
JURIDIQUE

GROUPE IMA 2023

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE.

Rédaction	Fonctions clés		Mars 2024
Approbation	Dirigeants effectifs	Comité Technique des Risques	11 avril 2024
Examen		Comité d’Audit et des Risques	29 avril 2024
Validation		Conseil de Surveillance	16 mai 2024
Destinataire	ACPR		20 mai 2024

Sommaire :

Introduction.....	5
Chiffres clés Groupe	5
Contexte.....	5
Synthèse et faits marquants	6
A. Activité et résultats.....	8
A.1 Ensemble des informations concernant l'activité de l'entreprise d'assurance	8
A.2 Résultats de souscription	9
A.3 Résultats des investissements	10
A.4 Résultats des autres activités	11
A.5 Autres informations.....	11
B. Système de gouvernance.....	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	12
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	20
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	21
B.4 Système de contrôle interne	26
B.5 Fonction d'Audit Interne	29
B.6 Fonction Actuariat	31
B.7 Sous-traitance.....	32
B.8 Autre information importante relative au système de gouvernance de l'entreprise.....	33
C. Profil de risque.....	34
C.1 Risque de souscription	34
C.2 Risque de marché	35
C.3 Risque de crédit.....	36
C.4 Risque opérationnel	37
C.5 Risque de liquidité	38
C.6 Autres risques importants.....	39
C.7 Autres informations.....	39
D. Valorisation à des fins de solvabilité	40
D.1 Actifs.....	40
D.2 Provisions techniques.....	42
D.3 Autres passifs.....	45
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	46
D.5 Autres informations.....	46
E. Gestion du capital.....	47
E.1 Fonds propres.....	47
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	49
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	51

E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	51
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	51
E.6	Autres informations.....	51
ANNEXES.....		52

Introduction

Le présent rapport est le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (Solvency and Financial Condition Report - SFCR) d'IMA SA, société mère du Groupe IMA constitué en tant que société de groupe d'assurance (SGA) pour l'exercice 2023 en application de l'article L.355-5 du Code des assurances.

Il est établi conformément à la directive européenne réformant la réglementation prudentielle du secteur de l'assurance entrée en vigueur le 01 janvier 2016 (directive Solvency 2). Le rapport décrit l'activité du Groupe (Section A), son système de gouvernance (Section B), son profil de risque (Section C), des informations sur les méthodes de valorisation utilisées (Section D) ainsi que des précisions sur la gestion du capital (Section E). Ce rapport complète la remise des états quantitatifs annuels (QRT et ENS).

Le rapport SFCR a été préparé sous l'autorité du Directoire, soumis pour avis au comité d'audit et des risques Groupe le 29 avril 2024 puis validé par le Conseil de Surveillance d'IMA SA le 16 mai 2024.

Chiffres clés Groupe

En K Euros	2022	2023
Résultat Social		
Chiffre d'affaires	1 006 344	943 731
<i>Dont primes acquises</i>	<i>160 456</i>	<i>677 365</i>
Solde technique avant réassurance cédée	19 669	30 527
Solde technique après réassurance cédée	17 316	28 136
Ratio combiné	98,0%	97,0%
Bilan Prudentiel		
Total actifs	620 458	729 702
Fonds propres disponibles	333 346	360 800
Solvabilité		
Capital de solvabilité requis (SCR)	--	263 709
Ratio Solvabilité 2	--	137%

Contexte

Le Groupe IMA conçoit, assemble et met en œuvre des solutions d'assistance, adaptées aux actionnaires et clients qui utilisent ses services. Il distribue ses contrats auprès du monde professionnel (sociétés d'assurance, bancassureurs, mutuelles et organismes de santé, institutions de prévoyance, constructeurs automobiles, loueurs de véhicules, grande distribution...). Les services et garanties d'assistance sont activés sous leur marque ou sous celle d'IMA.

De l'assistance d'urgence à l'accompagnement dans la durée des bénéficiaires, le Groupe IMA propose une offre complète pour garantir le bien-être et la satisfaction des bénéficiaires, et cela toute l'année, de jour comme de nuit. Les quatre univers d'activités du Groupe sont les suivants : mobilité, habitat, santé bien-vivre, et juridique. Il exerce cette activité en France et à l'international.

L'organisation du Groupe IMA est telle qu'une grande partie des moyens matériels et humains est regroupée au sein d'IMA GIE. Les opérations sont majoritairement sous-traitées au sein du Groupe. Depuis le 16 mars 2023, le groupe IMA est qualifié de société de groupe d'assurance, avec IMA SA comme entreprise mère. Par conséquent, elle est soumise au contrôle de groupe visé à l'article L356-2 alinéa 3 du Code des assurances.

Synthèse et faits marquants

Depuis le 1er janvier 2023, le Groupe IMA a adopté un modèle de réassurance avec ses actionnaires. Une véritable transformation, initiée par un changement réglementaire, qui a entraîné des évolutions importantes pour le Groupe, notamment d'un point de vue organisationnel et prudentiel.

Dans ce cadre, le Groupe IMA est qualifié de société de groupe d'assurance depuis 16 mars 2023, avec IMA SA comme entreprise mère. Par conséquent, elle est soumise au contrôle de groupe visé à l'article L356-2 alinéa 3 du Code des assurances.

Dans un contexte actuel bouleversé par l'inflation, le changement climatique, l'évolution des modes de consommation et la volatilité des fréquences de sinistres, le Groupe IMA porte désormais en majorité le risque concernant les activités d'assistance.

IMA SA a souscrit à l'augmentation de capital d'IMA Assurances pour 35 M€ début février 2023. Dans le cadre de la nouvelle organisation du Groupe IMA au 01/01/2023, l'activité d'IMA SA est enrichie avec des prestations rendues aux sociétés du Groupe. Les membres de la Direction Générale et les responsables des fonctions clés (Actuariat, Audit, Conformité, Risques), salariés d'IMA GIE en 2022, ont été transférés au 01/01/2023 au sein d'IMA SA.

INDICATEURS D'ACTIVITE	<p>Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2023 s'élève à 944 M€ par rapport à 1 006 M€ en 2022 (réel), soit -6 %.</p> <p>Le chiffre d'affaires du Groupe a baissé de 62 M€ sur l'exercice.</p> <p>Les primes d'assurance représentent 677 M€ contre 161 M€ en 2022.</p> <p>Le résultat consolidé Groupe + minoritaires est de 25,6 M€ contre 10,6 M€ en 2022.</p>
GESTION DU CAPITAL	<p>Au cours de l'exercice 2023 IMA SA a émis une dette subordonnée de 35 M€ auprès de ses actionnaires ceci afin de procéder ensuite au renforcement des fonds propres d'IMA Assurances par le biais d'une augmentation de capital du même montant.</p> <p>Cette dette a été émise pour une durée de 10 ans avec une échéance fixée en janvier 2033.</p>
SYSTEME DE GOUVERNANCE	<p>La gouvernance est composée d'un Conseil de Surveillance, ainsi que d'un Directoire dont les membres ont été désignés comme Dirigeants Effectifs.</p> <p>Le Conseil de Surveillance est assisté de cinq comités spécialisés pour mener à bien sa mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité d'Audit et des Risques, - Le Comité de Sélection et des Rémunérations, - Le Comité de Suivi du Plan Stratégique, - Le Comité Finance, - Le Comité Gestion Souscription Réassurance. <p>Les Dirigeants Effectifs s'appuient également sur les comités suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité Technique des Risques, - Le Comité des Investissements (SAPIO). <p>Le système de gouvernance s'appuie sur des principes de gouvernance communs au Groupe et à l'ensemble des entreprises d'assurances du Groupe soumises à Solvabilité 2.</p> <p>Au niveau du Groupe, quatre responsables de Fonction Clé ont été nommés : la Gestion des Risques, la Vérification de la Conformité, l'Audit Interne et l'Actuariat. L'organisation des Fonctions Clés est fondée sur une mutualisation permettant la</p>

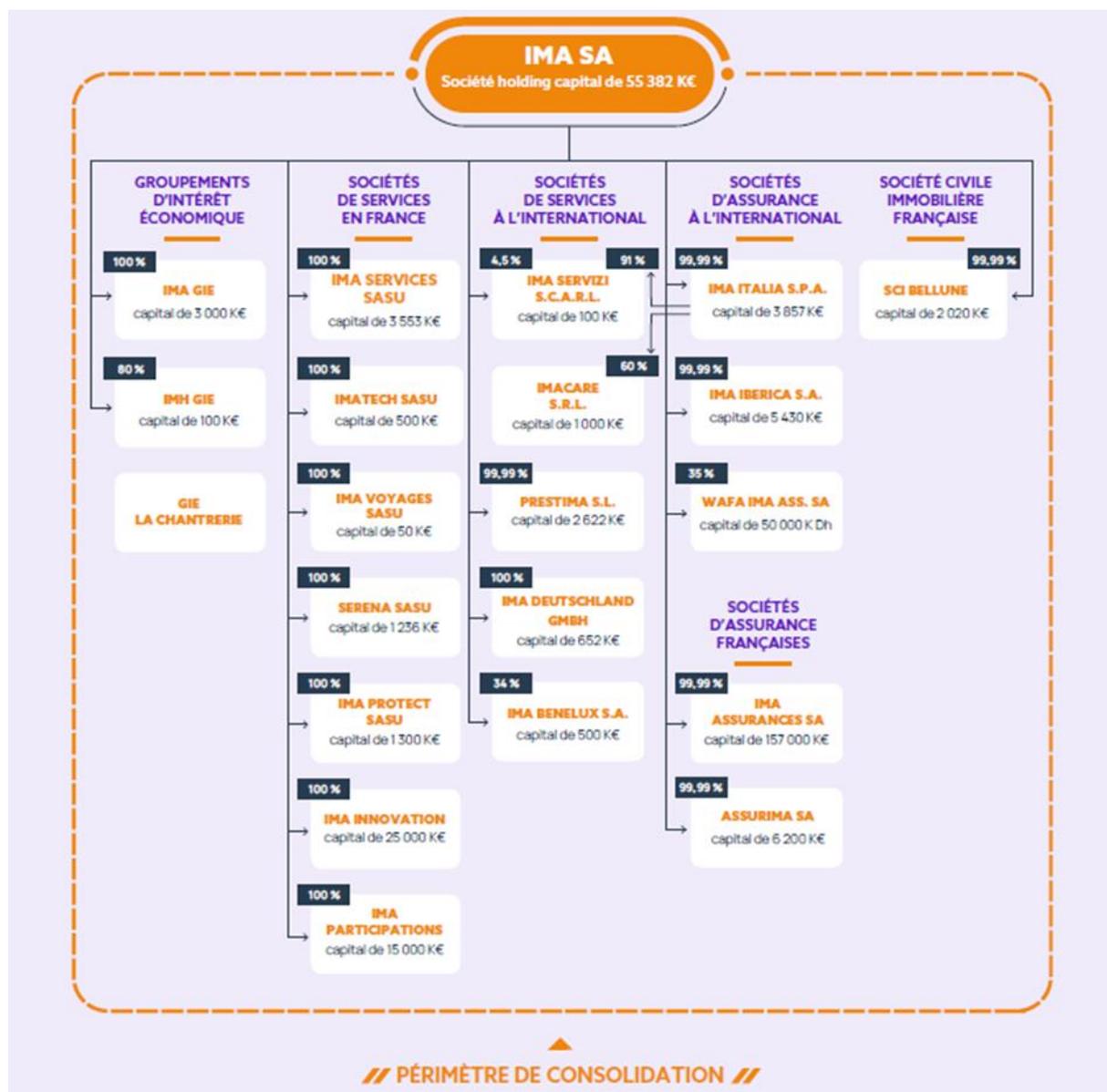
	<p>recherche de l'efficience et se traduisant par la désignation des quatre mêmes responsables dans les deux entités d'assurance françaises du Groupe (IMA Assurances et Assurima).</p> <p>En 2023, la gouvernance a évolué avec la nomination d'un nouveau membre du Directoire à compter du 20 juin 2023, en remplacement d'un membre du Directoire sortant.</p>
PROFIL DE RISQUE	<p>Le profil de risque du Groupe IMA encadre la prise de risque et de décision au niveau agrégé. Il intègre l'ensemble des modules types de risques identifiés dans la formule standard de Solvabilité 2 et englobe également des risques essentiels identifiés par la gestion des risques.</p> <p>Le profil de risque du Groupe IMA est constitué de 6 familles de risques réparties en deux ensembles de risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques pris en compte dans la formule standard : risque de souscription, risque de marché, risque de contrepartie, risque opérationnel, - Les risques non-pris en compte dans la formule standard : risques d'entreprise, risques émergents, risque de liquidité. <p>Le Groupe IMA a mis en place un système de gestion des risques et de contrôle interne afin d'assurer l'information en continu des dirigeants et de conduire les actions nécessaires à la maîtrise et au suivi de ses risques.</p> <p>Les calculs de solvabilité selon la formule standard de Solvabilité 2 permettent d'évaluer de façon suffisante ses risques et le besoin en capital correspondant.</p>
VALORISATION	<p>Le bilan Solvabilité 2 du Groupe est établi au 31 décembre conformément à l'article R341-4 du Code des assurances.</p> <p>Les actifs et passifs sont évalués sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.</p> <p>Les provisions techniques sont suffisantes pour le règlement intégral des engagements envers les assurés, les bénéficiaires ou les contrats de réassurance. Les provisions techniques sont évaluées pour le montant que la société aurait à payer pour transférer ses passifs d'assurance à un autre d'organisme d'assurance ou de réassurance.</p> <p>Les actifs et passifs sont évalués au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou cédés entre des parties informées, consentantes et dans les conditions normales de marché.</p>
SOLVABILITE	<p>Le ratio Solvabilité 2 de couverture du capital de solvabilité requis de la SGA IMA au 31 décembre 2023 s'élève à 137 %.</p> <p>Le ratio Solvabilité 2 de couverture du capital requis minimum au 31 décembre 2023 s'élève à 519 %.</p> <p>Les fonds propres disponibles et éligibles sont de 360 800 K Euros.</p> <p>Le Capital de Solvabilité Requis est de 263 709 K Euros.</p> <p>Le Minimum de Capital Requis est de 69 471 K Euros.</p>

A. Activité et résultats

A.1 Ensemble des informations concernant l'activité de l'entreprise d'assurance

Le Groupe IMA est structuré en 22 entités juridiques distinctes (y compris la société mère du Groupe), implantées sur le continent européen et au Maroc. IMA SA, société holding, rassemble toutes ces entités qui participent à la dynamique commerciale du Groupe.

Il détient 4 sociétés d'assurance assistance en Europe dont deux en France, une en Espagne et une en Italie. En France, les GIEs (IMA GIE et IMH GIE) disposent d'un plateau d'assistance. Ils traitent des dossiers dont l'essentiel est effectué au profit de leurs membres fondateurs : des assureurs mutualistes. Le solde est produit pour d'autres sociétés du Groupe. Le Groupe dispose, en effet, de structures commerciales pour servir ses clients dont 2 sociétés d'assurance assistance : IMA Assurances et Assurima. En France, les opérations d'assurance assistance peuvent être soumises, soit au régime de la TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance), soit au régime de la TVA. Les opérations soumises à la TCA sont portées par IMA Assurances. Pour faciliter l'entrée en relation, notamment avec des clients industriels type constructeurs automobiles qui sont soumis pour leur activité à la TVA, le Groupe IMA s'est doté d'une structure d'assurance assistance soumise à la TVA : la société Assurima.



Informations générales IMA SA (structure de tête du Groupe IMA)

Raison sociale	IMA SA
Forme juridique	Société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, structure de tête du Groupe prudentiel (SGA créée le 16/03/2023)
Capital social	55 millions d'Euros
Principaux Actionnaires	MACIF (29,57 %), MAIF (29,57 %), MATMUT (29,57 %)
Superviseur	ACPR – 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09
Commissaires aux comptes	MAZARS – EXALTIS – 61 rue Henri Regnault – 92075 LA DEFENSE Cedex GROUPE Y Audit – 53 rue des Marais – CS 18421 – 79024 NIORT CEDEX
Salariés	5 735 effectifs affectés à la réalisation des activités du Groupe (répartis sur sept pays traitants)

Compte de résultat technique simplifié :

Détail Résultat net - en K Euros	2022	2023
Chiffre d'affaires	1 006 344	943 731
<i>Dont primes acquises</i>	<i>160 456</i>	<i>677 365</i>
<i>Dont produits des autres activités non assurantielles</i>	<i>845 181</i>	<i>262 614</i>
<i>Dont autres produits d'exploitation assurance</i>	<i>708</i>	<i>3 752</i>
Coûts des sinistres	-76 969	-669 528
Frais généraux	-909 543	-243 089
Autres dépenses et revenus	-283	2 619
Participation aux résultats	120	-3 206
Solde technique avant réassurance	19 669	30 527
Solde de réassurance	-2 352	-2 392
Solde technique après réassurance	17 316	28 136

A.1.c Informations sur les opérations et transactions au sein du Groupe

Les principales opérations et transactions intragroupes au sein du Groupe IMA portent sur les opérations suivantes :

- En tant que société holding IMA SA détient des participations dans les sociétés du Groupe pour une valeur nette de 243 M€ dont 157 M€ avec IMA Assurances et 25 M€ avec IMA Innovation,
- IMA SA a souscrit à l'augmentation de capital d'IMA Assurances pour 35 M€ début février 2023,
- IMA GIE a refacturé en 2023 aux entités du Groupe IMA des coûts pour 294 M€ dont 235 M€ à IMA Assurances, et 29 M€ à IMA Services,
- IMA Servizi a refacturé en 2023 aux entités du Groupe IMA des coûts internes et des coûts externes pour 44 M€ dont 42 M€ à IMA Italia.

A.2 Résultats de souscription

Le Groupe IMA opère sur plusieurs lignes d'activité (LOB) : Frais médicaux, Assistance, Assistance proportionnelle, Assurances maritimes, aériennes et transports, Pertes pécuniaires diverses et protection du revenu.

La très grande majorité des primes sont émises en France. Elles ont fortement augmenté de 322 % entre 2022 et 2023 à la suite de la mise en place de la nouvelle activité de réassurance du risque assistance des Partenaires Assureurs d'IMA Assurances.

Le résultat technique brut de réassurance du Groupe IMA, pour l'exercice 2023, est de 30 527 K Euros (contre 19 669 K Euros en 2022). Le résultat technique net de réassurance du Groupe IMA, pour l'exercice 2023, est de 28 136 K Euros (contre 17 316 K Euros en 2022). Le détail par ligne d'activité est disponible en annexe. Les variations significatives du compte de résultat Groupe entre l'exercice 2023 et les exercices précédents (en particulier concernant les primes acquises, les produits des autres activités non assurantielles, les coûts des sinistres et les frais généraux) s'expliquent principalement par la mise en place en 2023 d'un modèle de réassurance sur ses activités principales.

Le détail par ligne d'activité est disponible en annexe.

A.3 Résultats des investissements

A.3.a Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégories d'actifs, et, s'il y a lieu aux fins d'une bonne compréhension de ces produits et dépenses, leurs composantes

En K Euros	2022	2023
Produits de placement	864	11 414
Charges de placement	-4 900	-4 133
Résultat financier	-4 036	7 281

Au 31 décembre 2023, le résultat financier net du Groupe IMA s'établit à 7 281 K Euros. Le résultat financier est en hausse de 11,3 M€ par rapport à 2022. Cette variation s'explique par le volume de placement supplémentaire lié aux renforcements des fonds propres effectués fin 2022 et début 2023 ainsi que par le relèvement des taux de la BCE en 2023 qui a entraîné une évolution positive des taux d'intérêt sur les placements et a contribué à l'augmentation des rendements financiers associés aux placements.

Au 31 décembre 2023, les actifs consolidés détenus par le Groupe IMA se répartissaient comme suit :

Détail des placements en valeur de marché (Montants en K Euros)	2022	2023
Actions	2 957	6 982
Participation	7 023	8 489
Obligations	97 717	132 740
OPVCM	23 563	18 760
Comptes à terme	98 119	152 691
Immobilier	85 875	86 620
Total placements	315 254	406 282

A.3.b Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres

Sans objet.

A.3.c Informations sur tout investissement dans des titrisations

Sans objet.

A.4 Résultats des autres activités

Les autres activités ont dégagé un résultat d'exploitation de -10,9 M€, après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition, et hors écritures de consolidation, pour un chiffre d'affaires de 262,6 M€.

Ce résultat d'exploitation s'explique par un impact négatif venant d'IMA SA et d'IMA Deutschland.

Le résultat net consolidé (Groupe + minoritaires) des autres activités s'établit à -9,4 M€, contre -1,0 M€ en 2022.

Le résultat net consolidé part du Groupe des autres activités s'établit à -9,3 M€, contre -0,8 M€ en 2022.

A.5 Autres informations

Le Groupe IMA n'est pas concerné.

B. Système de gouvernance

IMA SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français.

Elle est régie par les dispositions du Code des assurances (en tant que structure de tête du Groupe prudentiel), du Code de commerce et également par ses statuts.

Elle est devenue l'entreprise mère de la société de Groupe d'assurance (SGA) suite à sa qualification le 16 mars 2023 par l'ACPR.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.a Evaluation du système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe IMA, décrit ci-après est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine prudente et efficace de celle-ci en conformité avec la réglementation.

IMA SA en tant que structure de tête du Groupe s'appuie sur des moyens et ressources partagés notamment en ce qui concerne les fonctions Finance, Audit, Contrôle Interne, Techniques et Conformité.

Le Groupe IMA exerce une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions de ses filiales en particulier les entités d'assurance, notamment par le biais de principes directeurs formalisés dans des politiques écrites.

B.1.2 Structure de gouvernance et Fonctions Clés

La réglementation Solvabilité 2 impose au Groupe de mettre en place un système de gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité.

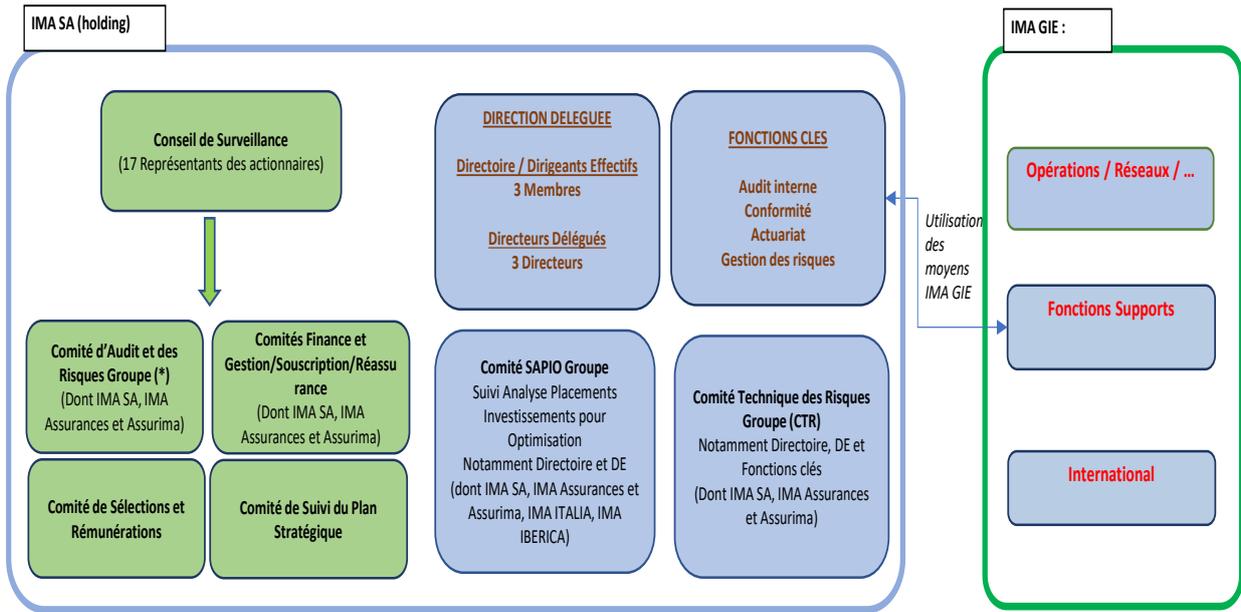
Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations.

La gouvernance de ce dispositif constituant l'AMSB (organe d'administration, de gestion et de contrôle appelé Administrative, Management, Supervisory Body) comprend :

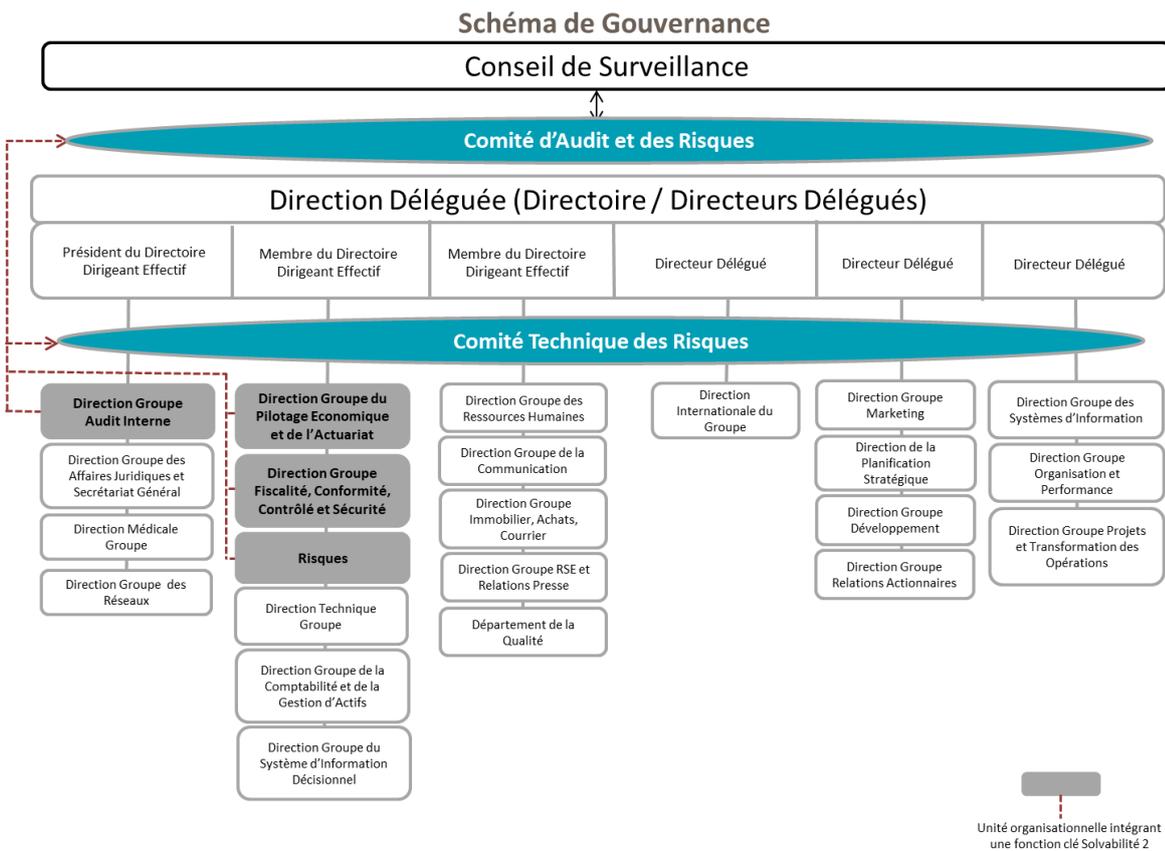
- Le Conseil de Surveillance : organe de contrôle responsable de la stratégie de maîtrise des risques,
- Directoire (ses membres étant désignés comme Dirigeants Effectifs) : organe exécutif chargé de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques de maîtrise des risques, validées par le Conseil de Surveillance,
- Des comités spécialisés chargés de surveiller la maîtrise des risques.

Cette gouvernance s'appuie également sur les quatre responsables de fonctions clés désignés au niveau Groupe.

➤ **Schéma simplifié d'organisation :**



➤ **L'organisation de la gouvernance :**



B.1.b Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance agit dans un environnement légal et conventionnel, caractérisé par :

- Les règles légales qui régissent l'organisation et la gestion des sociétés anonymes d'assurances,
- Les statuts de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance s'obligent à respecter l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil de Surveillance détermine les orientations de l'activité du Groupe IMA et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales d'actionnaires, par la loi et les règlements (dans la limite de l'objet social), il se saisit de toute question intéressant la bonne conduite du Groupe et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil de Surveillance est de 17 membres, comprenant cinq personnes physiques et 12 représentants de personnes morales (Assureurs Partenaires).

Les comités liés au Conseil de Surveillance :

Pour mener à bien sa mission et préparer ses délibérations, le Conseil de Surveillance est assisté de comités spécialisés Groupe :

- Le Comité d'Audit et des Risques,
- Le Comité de Sélection et des Rémunérations,
- Le Comité de Suivi du Plan Stratégique,
- Le Comité Gestion Souscription Réassurance,
- Le Comité Finance.

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe

Le Comité d'Audit et des Risques (CAR) émet un avis ou, dans certains cas, une recommandation sur :

- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit interne,
- Le suivi de l'activité des commissaires aux comptes en proposant leur désignation, en suivant la réalisation de leur mission, en s'assurant du respect des conditions de leur indépendance et en approuvant la fourniture des services autres que le contrôle des comptes,
- L'examen des rapports réglementaires préalablement à leur validation,
- L'audition chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, des responsables de Fonctions Clés.

Le président du Comité d'Audit et des Risques rend compte régulièrement au Conseil de Surveillance des travaux réalisés.

Ce Comité est composé de six membres représentant les actionnaires.

Le Comité de sélection et des rémunérations IMA SA

Le Comité de sélection et des rémunérations a été créé dans le cadre de la gouvernance du Groupe. Ce comité est composé de six membres représentant les actionnaires. Ils sont choisis pour émettre un jugement éclairé et indépendant sur la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Le Comité propose le montant fixe et variable de leur rémunération et des accessoires. La part variable est attribuée en fonction d'objectifs annuels individuels et collectifs. Les objectifs sont fixés de manière qu'ils ne constituent aucune incitation à prendre des risques inconsidérés. La part variable reste dans une proportion non déterminante.

Dans son rôle en matière de compétence et d'honorabilité, ce Comité intervient également dans la sélection des Dirigeants Effectifs des sociétés d'assurance du Groupe.

Le Comité se réunit périodiquement et au moins une fois par an.

Le Comité de Suivi du Plan stratégique

Le Comité de Suivi du Plan Stratégique est l'instance chargée de suivre le déploiement de la Stratégie du Groupe IMA.

A ce titre :

- Il assure le suivi consolidé de la trajectoire du Groupe IMA au regard de sa stratégie, pour l'ensemble des activités et des territoires (filiales),
- Il prend connaissance des nouvelles opportunités stratégiques et les risques de non-performance, et émet un avis sur les propositions d'initiatives associées,
- Il formule des alertes et des recommandations, et prépare les éléments d'information destinés au Conseil de Surveillance et aux Conseils d'Administration, pour tout élément en lien avec la stratégie du Groupe IMA.

Ce Comité se réunit quatre fois par an.

Le Comité Finance

Le Comité Finance est créé pour partager une vision économique synthétique du Groupe IMA et en rendre compte au Conseil de Surveillance et aux Conseils d'Administration. Il s'appuie sur le Comité Gestion Souscription Réassurance qui lui rapporte.

Les thématiques du Comité portent notamment sur :

- Le partage des points clés du Comité Gestion Souscription Réassurance,
- Le suivi de façon synthétique des activités économiques du Groupe,
- La préparation des éléments financiers pour le Conseil de Surveillance et les Conseils d'Administration.

Ce Comité se réunit quatre fois par an.

Le Comité Gestion Souscription Réassurance

Le Comité Gestion Souscription Réassurance instruit notamment :

- La surveillance de l'adéquation des charges à l'activité gérée par le Groupe IMA,
- La supervision du fonctionnement de la réassurance confiée par les actionnaires au Groupe IMA,
- Le suivi du résultat du Groupe IMA.

Il fournit au Comité Finance des éléments de reporting sur les sujets susvisés et se réunit quatre fois par an.

B.1.c Dirigeants Effectifs du Groupe

Au niveau d'IMA SA, structure de tête du Groupe prudentiel, les trois membres du Directoire ont été désignés comme Dirigeants Effectifs.

Les comités liés aux Dirigeants Effectifs :

Pour mener à bien leur mission, les dirigeants effectifs sont assistés de deux comités spécialisés : le Comité Technique des Risques et le Comité SAPIO.

Le Comité Technique des Risques Groupe

Le Comité Technique des Risques (CTR) permet de réunir les Dirigeants Effectifs et les responsables des Fonctions Clés des sociétés d'assurance françaises (mutualisation des Fonctions Clés au niveau Groupe et au niveau des sociétés d'assurance françaises).

Le Comité est chargé d'informer, d'éclairer et de faire valider aux Dirigeants Effectifs et/ou à la Direction Générale (en fonction des sujets) les sujets de risques, et notamment en lien avec les dispositions de la réglementation Solvabilité 2 :

- Suivi et arbitrage concernant le système de gestion des risques,
- Suivi et arbitrage concernant le dispositif de conformité,
- Suivi et arbitrage sur le dispositif de la fonction actuarielle,
- Suivi et arbitrage concernant le dispositif de contrôle permanent,
- Suivi et arbitrage concernant le dispositif d'audit interne,
- Validation des politiques et rapports exigés par la réglementation Solvabilité 2 et attendus par le régulateur.

Le Comité SAPIO (Suivi et Analyse des Placements et Investissements pour Optimisation)

Le Comité SAPIO est un comité Groupe qui a vocation à couvrir la gestion des placements des entités composant le Groupe.

Il réunit les Dirigeants Effectifs, des responsables financiers en charge opérationnelle des placements et des personnes compétentes. Son rôle est de s'assurer du respect de la politique d'Investissement, des décisions de placement, de fixer le cadre des investissements et des risques associés.

B.1.d Les Fonctions Clés du Groupe IMA

La réglementation Solvabilité 2 définit les quatre Fonctions Clés ci-après, composantes du système de gouvernance de l'entité. Les responsables de ces Fonctions Clés exercent leur activité dans les conditions définies par les politiques et sous la direction des Dirigeants Effectifs.

Au niveau du Groupe, quatre responsables de Fonction Clé ont été nommés : la Gestion des Risques, la Vérification de la Conformité, l'Audit Interne et l'Actuariat. L'organisation des Fonctions Clés est fondée sur une mutualisation permettant la recherche de l'efficience et se traduisant par la désignation des quatre mêmes responsables dans toutes les entités d'assurance françaises du Groupe.

Chacune des personnes amenées à exercer ces Fonctions Clés doit, de la même manière que les Dirigeants Effectifs, se conformer à une revue de leur honorabilité et leur compétence et faire l'objet d'une notification auprès de l'autorité de contrôle compétente (l'ACPR pour les Fonctions Clés désignés au niveau du Groupe). La réglementation Solvabilité 2 prévoit par ailleurs une procédure selon laquelle ces fonctions clés ont un accès direct au Conseil de Surveillance.

Pour assurer l'indépendance opérationnelle des fonctions clés, les détenteurs des Fonctions Clés ont un lien direct avec l'un des Dirigeants Effectifs, membre du Directoire, et/ou ont la faculté d'utiliser la procédure d'escalade formalisée et validée par le Conseil.

Afin de garantir l'autorité et les ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches, les titulaires de Fonctions Clés ont le droit de faire rapport au Conseil de Surveillance directement et de leur propre initiative lorsque des événements de nature à justifier ce rapport se produisent.

Les Fonctions Clés participent régulièrement aux Comités suivants :

- Comité d'Audit et des Risques,
- Comité Technique des Risques.

La Fonction Clé Gestion des Risques

Les missions et périmètres de la fonction Gestion des Risques, sont définis par l'article 44 de la directive Solvabilité 2 et détaillés dans l'article 269 du Règlement Délégué 2015/35.

La fonction Gestion des Risques Groupe est une fonction de contrôle. Elle a la charge de la surveillance du profil de risque général et élabore un reporting détaillé sur l'exposition aux risques, en particulier concernant les risques identifiés comme potentiellement importants.

La fonction de Gestion des Risques Groupe communique également des informations sur d'autres domaines de risques spécifiques, de sa propre initiative ou à la demande du Conseil de Surveillance ou des Dirigeants Effectifs et Directeurs des entités.

La fonction Gestion des Risques Groupe veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations (stratégie, appétence, ...) et les objectifs définis par le Conseil de Surveillance. Ainsi, la fonction Gestion des Risques Groupe propose aux Dirigeants Effectifs et Directeurs des entités un profil de risques au travers :

- D'une vision consolidée des risques,
- Des plans de maîtrise des risques.

Dans son rôle de pilotage, la fonction de Gestion des Risques Groupe est responsable de l'animation de l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques.

Dans son rôle de fonction clé Groupe, elle s'assure de la mise en œuvre cohérente de la politique de Gestion des Risques au sein du Groupe. Les filiales (entités d'assurance) veillent à la cohérence de leurs politiques avec les principes directeurs décrits dans le cadre de la politique Groupe.

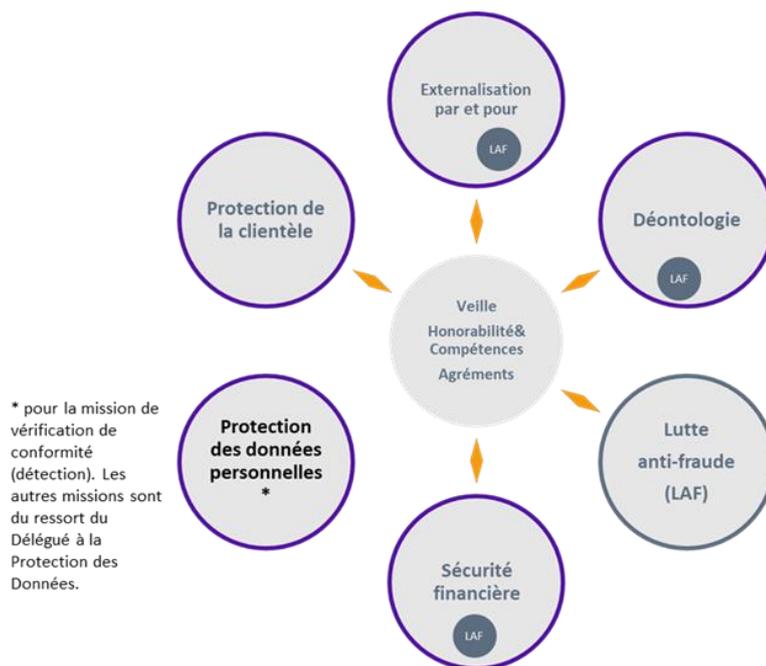
La Fonction Clé Conformité

En définissant la notion de groupe d'assurance, le Code des assurances, applicable au niveau Groupe, insiste sur une « coordination centralisée, une influence dominante sur les décisions, y compris financières, des autres entreprises faisant partie du groupe ».

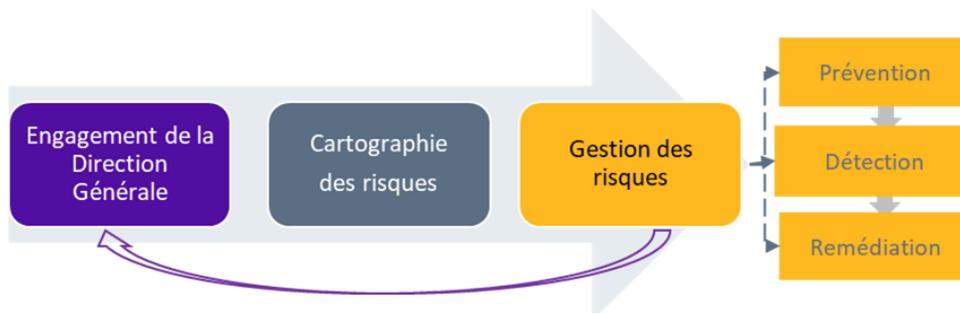
De ce fait, les rôles et responsabilités de la Fonction Clé Conformité Groupe/ Responsable Conformité/ Compliance Groupe sont les suivantes :

- Proposer les lignes directrices et le cadre du dispositif de Conformité, le programme pluriannuel de Conformité et le plan annuel, en application des principes adoptés pour le Groupe,
- S'assurer de la mise en œuvre du programme pluriannuel de Conformité et du plan annuel et de leur déclinaison en filiales et diffuse la culture de conformité au sein du Groupe,
- Offrir le cadre nécessaire à l'adaptation des lignes directrices, du programme et du plan aux spécificités des filiales, notamment internationales, (principe Comply or Explain)
- Fixer les déclinaisons spécifiques à la Conformité des méthodologies de contrôle permanent, de risques et d'incidents, et veiller à leur application,
- Reporter au Comité Technique des Risques et au Comité d'Audit et des Risques concernant les risques de non-conformité,
- Animer et coordonner la filière Conformité,
- Piloter les dispositifs de lutte anti-fraude interne et externe.

Les thèmes de conformité inclus dans le dispositif :



Pour ces thèmes, le dispositif se compose de trois piliers organisés de la manière suivante :



La Fonction Clé Actuariat

L'objectif de cette fonction est d'assurer la prise en charge et la maîtrise des risques liés aux techniques actuarielles, notamment dans le cadre de la tarification et du calcul des provisions techniques au niveau du Groupe.

Les quatre missions majeures de la Fonction Clé Actuariat, définies par l'article 48 de la directive et détaillées dans l'article 272 du Règlement Délégué 2015/35, sont :

- Coordonner le calcul des provisions techniques,
- Donner un avis sur la politique de souscription,
- Donner un avis sur la pertinence des couvertures de réassurance,
- Contribuer à une mise en œuvre efficace du système de gestion des risques.

Ses principales missions sont :

- Assister et conseiller le Directoire et le Comité d'Audit et des Risques / Conseil de Surveillance en leur donnant des avis pertinents sur les aspects actuariels de la maîtrise des risques (risques de provisionnement, de souscription / tarification et risque de réassurance),
- Collaborer à une mise en œuvre effective du système de maîtrise des risques, cohérente avec l'appétence au risque. Les travaux d'identification, d'évaluation, d'élaboration de traitement et de suivi des risques sont menés en collaboration avec la Gestion des Risques, notamment dans le cadre de l'ORSA Groupe,

- Réaliser le contrôle a posteriori des modèles de mesures des risques préparés par la Direction Pilotage économique et Actuariat,
- Suivre les recommandations formulées dans le rapport actuariel.

La Fonction Clé Audit Interne

L'objectif de cette fonction est d'évaluer, de façon objective et indépendante, l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance au niveau du Groupe.

Elle s'acquies des missions suivantes, conformément à l'article 271 du Règlement Délégué 2015/35 :

- Etablir et mettre en œuvre un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire, en adoptant une approche fondée sur les risques lorsqu'elle fixe ses priorités,
- Communiquer le plan d'audit à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle,
- Emettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et soumettre au moins une fois par an au Conseil de Surveillance un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations,
- S'assurer du respect des décisions prises par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle sur la base des recommandations d'audit.

Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

B.1.b Tout changement important du système de gouvernance survenu au cours de la période de référence

A la suite de la qualification en Société de Groupe d'Assurance (SGA) le 16 mars 2023, le système de gouvernance a été adapté pour se conformer aux nouvelles exigences prudentielles s'appliquant au niveau du groupe (notamment nomination des Dirigeants Effectifs et des Responsables de Fonctions Clés Groupe, formalisation de politiques écrites au niveau Groupe).

B.1.c Composantes de la rémunération des Dirigeants Effectifs

Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent ni rémunération, ni indemnités pour leurs fonctions.

Le Groupe dispose d'une politique de rémunération dont les principes directeurs s'appliquent à l'ensemble des personnels du Groupe.

Les Dirigeants Effectifs du Groupe, salariés d'IMA SA, ne reçoivent pas de rémunération propre pour leurs mandats. Leurs éléments de rémunération résultent de leur statut de salariés au sein d'IMA SA.

Le Comité de sélection et des rémunérations fixe, lors de leur nomination, leur salaire de base, la part fixe et la part variable.

B.1.d Information sur des transactions importantes conclues durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion, ou de contrôle

Au cours de l'année 2023, aucune transaction importante n'a été conclue.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.a Description des exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertises appliquées par l'entreprise aux personnes qui la dirigent effectivement ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein.

Et

B.2.b Description du processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes qui la dirigent effectivement ou qui occupent d'autres fonctions clé en son sein.

Le Groupe IMA a adopté, en matière d'exigence et de processus d'évaluation de compétence et d'honorabilité, une politique applicable au niveau du Groupe, décrite dans la politique de compétence et honorabilité établie en conformité avec les exigences de la réglementation Solvabilité 2.

Elle s'applique aux membres du Conseil de Surveillance et des Conseils d'Administration, aux Dirigeants Effectifs et aux responsables des Fonctions Clés des entités d'assurance du Groupe.

Les Dirigeants Effectifs du Groupe et les responsables des Fonctions Clés Groupe répondent aux deux exigences suivantes :

- Compétences et capacités appropriées, en tenant compte des qualifications professionnelles, de la formation, des connaissances et de l'expérience pertinente, y compris la compréhension des exigences réglementaires pour permettre une gestion saine et prudente,
- Honorabilité, en tenant compte de la réputation et des caractéristiques personnelles telles que l'intégrité et la transparence.

De plus, au niveau Groupe, la nomination de chaque Dirigeant Effectif ou de titulaire de Fonction Clé doit être notifiée à l'ACPR, autorité de contrôle compétente du Groupe, par un processus formel, y compris la soumission d'un questionnaire détaillé contenant plusieurs questions sur l'aptitude et la convenance de chaque personne auquel sont attachés plusieurs documents d'identité tels qu'une copie du passeport de la personne, un curriculum vitae, un extrait de casier judiciaire n° 3 et une déclaration d'absence de condamnations pénales.

L'évaluation des compétences tient compte des différentes tâches confiées à l'ensemble des personnes en charge de la Direction Effective et des Fonctions Clés au niveau du Groupe, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise. La disponibilité des dirigeants est aussi un point d'attention.

Cette appréciation individuelle tient compte des prérequis nécessaires à l'exercice des Fonctions Clés, tels que (selon les missions assurées) :

- L'assurance et les marchés financiers,
- La stratégie de l'entreprise et le modèle économique,
- Le système de gouvernance,
- L'analyse financière et actuarielle,
- Le cadre et les exigences réglementaires.

Les profils sont réévalués, à minima, de façon annuelle afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires propres à la fonction.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.a Description du système de gestion de l'entreprise, y compris des stratégies, processus et procédures de reporting appliquées dans ce cadre, ainsi que de la manière dont ce système permet d'identifier, de mesurer, de contrôler, de gérer et de déclarer efficacement et en continu les risques, au niveau individuel et agrégé, auxquels l'entreprise est ou pourrait être exposée

➤ **Identification des risques**

L'identification et l'analyse des risques reposent sur deux méthodologies distinctes de cartographie des risques :

- La cartographie des Risques opérationnels en méthode Bottom Up pour identifier et qualifier les risques opérationnels à partir des processus/activités de l'entreprise. Il s'agit d'une analyse des risques à un niveau détaillé,
- La cartographie des risques majeurs et stratégiques en méthode Top Down pour identifier et qualifier les risques pouvant résulter d'une mauvaise décision stratégique voire d'une absence de décision. Cela comprend les risques Business, les risques de réputation, les risques émergents, les risques financiers ou les risques opérationnels majeurs en lien notamment avec l'activité sous-traitée,
- Une évaluation des principaux risques informatiques, y compris ceux liés à la sécurité, est réalisée par les responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI).

Indépendamment de ces approches coordonnées par la fonction gestion des risques, les travaux des autres fonctions clés peuvent contribuer notamment à l'identification des risques. Ces informations sont partagées entre les différentes fonctions de contrôle, telle que la vision de l'ensemble des principaux risques identifiés soit connus de tous.

Le pilotage du Groupe doit donc se baser essentiellement sur les risques identifiés dans le cadre de la méthodologie Top Down.

Les travaux de cartographie des risques majeurs et stratégiques en méthode Top Down sont réalisés à partir d'entretiens avec le Directoire et les Directeurs opérationnels sur la vision des risques auxquels le Groupe peut être confronté.

La méthodologie cible les risques pouvant être un obstacle majeur dans la réalisation des objectifs du Plan Stratégique. Elle s'appuie sur les travaux du Plan Stratégique.

Les travaux se déroulent en quatre étapes :

- Identification des risques pendant les entretiens,
- Consolidation en thème de risques,
- Validation par les Dirigeants Effectifs en Comité Technique des Risques Groupe des principaux risques à suivre pour le pilotage,
- Mise en place et suivi des actions de maîtrise en fonction des priorités définies.

Une revue sur les risques est réalisée a minima annuellement pour l'activité du Groupe ainsi qu'à tout moment si le profil de risque évolue :

- Survenance d'un évènement majeur impactant l'évaluation des risques d'ores et déjà identifiés ou faisant apparaître de nouveaux risques non encore analysés,
- Réalisation d'un audit interne ou contrôle externe relevant des dysfonctionnements.

➤ La stratégie de gestion des risques

La gestion des risques s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe IMA. Elle est au service de la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise tout en permettant à l'entreprise de préserver ses équilibres financiers.

A ce titre, la gestion des risques s'appuie sur les objectifs stratégiques de l'entreprise et de fait, l'appétence aux risques est définie par rapport à ces objectifs.

Les principes ci-après régissent la structure et les activités du système mis en place pour gérer et maîtriser les risques :

- Le Conseil de Surveillance est responsable de la stratégie de Gestion des Risques Groupe,
- Les Dirigeants Effectifs et Directeurs des entités s'assurent de la mise à disposition des moyens nécessaires et suffisants pour garantir un dispositif efficace de Gestion des Risques,
- La fonction Gestion des Risques intervient en seconde ligne de maîtrise pour assurer le suivi du système de Gestion des Risques et le suivi du profil de risque général, en s'assurant que la première ligne de maîtrise est bien conçue.

En effet, la gestion des risques est l'affaire de tous. Chaque collaborateur, manager, responsable d'entité est responsable des risques de son périmètre de responsabilité. Il s'agit de la première ligne de maîtrise dans le système de gestion des risques.

➤ Les procédures de reporting

Reporting interne

La fonction Gestion des Risques Groupe doit fournir aux instances de gouvernance une vision des risques identifiés comme potentiellement importants auxquels le Groupe est exposé.

Le Responsable de la Fonction Clé Gestion Des Risques Groupe est invité aux réunions du Comité Technique des Risques Groupe auquel il présente, avec les contributeurs de la fonction Gestion des Risques, un avancement des travaux réalisés ainsi qu'un retour sur les travaux d'identification et d'évaluation des risques (cartographies des risques, ORSA, incidents, ...).

Il communique notamment au Comité Technique des Risques Groupe sur les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants et les actions de maîtrise mises en œuvre.

Il est également invité du Comité d'Audit et des Risques Groupe auquel il reporte trimestriellement sur l'avancement des travaux du Groupe dans le cadre de la mise en place du système de Gestion des Risques (cartographies des risques, ORSA, dispositifs de maîtrise, ...).

Annuellement, la fonction Gestion des Risques communique au Comité Technique des Risques Groupe et au Comité d'Audit et des Risques Groupe un rapport comprenant notamment :

- Les activités conduites dans l'année et leurs résultats (cartographies, incidents, contrôle permanent, Continuité d'activité, Sécurité SI, participation aux projets d'entreprise, diffusion de la culture risques, reporting ...),
- L'organisation et les ressources de la Gestion des Risques,
- Le Bilan de l'année concernée,
- Le programme de travail pour l'année suivante.

Reporting externe

La Fonction Clé Gestion des Risques Groupe rédige, conjointement avec la Fonction Clé Actuariat, le rapport ORSA Groupe, qui est ensuite transmis au Directoire pour approbation.

Ce rapport validé par le Conseil de Surveillance fait l'objet d'une communication à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément aux instructions formulées.

Le rapport ORSA Groupe contient :

- Des informations qualitatives :
 - o La description des principaux risques auxquels est exposé le Groupe,
 - o Les principales hypothèses retenues dans l'élaboration du Business Plan,
 - o Les scénarii auxquels l'entreprise est sensible et les résultats des stress tests.
- Des informations quantitatives :
 - o BGS (Besoin Global de Solvabilité) sur un horizon de 3 ans,
 - o Capital de solvabilité requis (SCR), Minimum de capital requis (MCR) et fonds propres futurs,
 - o Déviation du profil de risque par rapport à la formule standard.
- Un plan d'actions :
 - o Actions envisagées à la suite de l'évaluation prospective des risques,
 - o Calendrier de réalisation de ces actions.

L'ACPR a exempté IMA en 2023 de la partie qualitative des rapports ORSA pour le Groupe.

Le responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques participe également aux travaux annuels de rédaction des rapports narratifs Groupe (SFCR à destination du public et RSR à destination du superviseur).

➤ **Description de la manière dont les risques auxquels l'entreprise est ou pourrait être exposée sont pris en compte**

Le système de gestion des risques vise à être global et doit couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. Pour permettre aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour l'entreprise, le système de gestion des risques comprend les processus suivants :

- Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques,
- La définition de l'appétence au risque et du cadre de tolérance,
- L'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la déclaration des risques au niveau individuel et agrégé,
- La mise en place de politiques écrites permettant la définition et la catégorisation des risques importants auxquels l'entreprise est exposée,
- La mise en œuvre, si applicable, de simulations de crise et d'analyse de scénarios au regard de l'ensemble des risques.

B.3.b Description de la manière dont le système de gestion des risques, y compris la fonction de Gestion des Risques, est intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision

Le Conseil de Surveillance est responsable de la surveillance du système de gestion des risques. Il délègue aujourd'hui cette mission à un comité spécialisé, le Comité d'Audit et des Risques Groupe se réunissant trimestriellement.

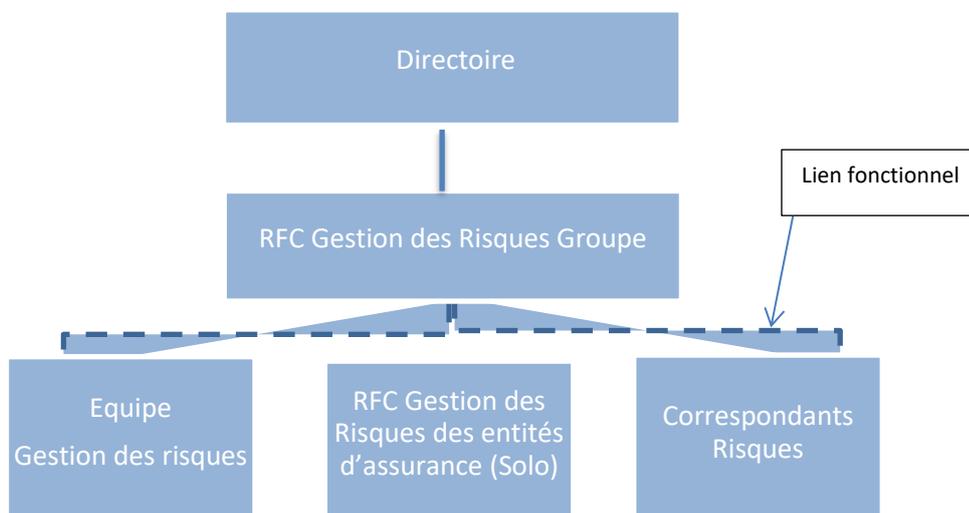
Par ailleurs, les Dirigeants Effectifs du Groupe IMA s'assurent de la bonne qualité du dispositif de maîtrise des activités et des risques. L'instance spécifique, le Comité Technique des Risques Groupe, qui comprend les Dirigeants Effectifs, est dédiée au suivi du dispositif de maîtrise des risques.

La Fonction Clé Gestion des Risques Groupe rend compte régulièrement des expositions aux risques au Comité d'Audit et des Risques et de manière détaillée aux Dirigeants Effectifs via l'instance dédiée du Comité Technique des Risques.

Afin de garantir son indépendance, la fonction Gestion des Risques est rattachée directement à un membre du Directoire du Groupe, également Dirigeant Effectif. Elle bénéficie d'une indépendance vis-à-vis des activités opérationnelles afin de garantir la fiabilité de l'évaluation des risques, l'adéquation des propositions, d'amélioration et le suivi.

La fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

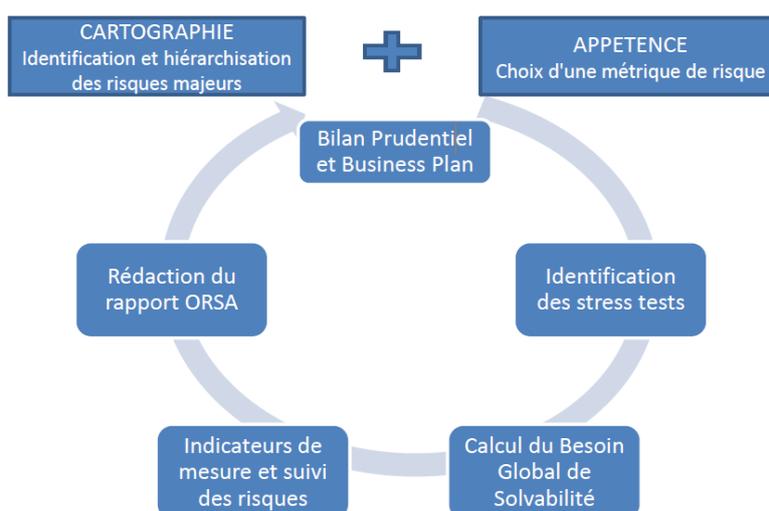
La fonction Gestion des Risques, au sein du Groupe IMA, s'appuie sur un réseau de Correspondants Risques dans chaque entité du Groupe.



B.3.c Description du processus mis en œuvre par l'entreprise pour satisfaire à son obligation de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques, y compris de la manière dont l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est intégrée à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de l'entreprise

Le processus ORSA est un processus itératif et continu d'intégration de la gestion des risques et du capital dans la prise de décisions stratégiques. Il consiste par conséquent en une démarche prospective, à horizon du plan stratégique, d'évaluation des risques et la solvabilité.

Processus de gestion des risques stratégiques appliqué au Groupe IMA :



Les travaux ORSA Groupe sont alimentés par différents processus qui interagissent entre eux. Ces dernières années, le Groupe IMA a développé et valorisé deux entrants du processus ORSA :

- Le Plan Stratégique,
- Le processus Business Plan.

Ces outils de pilotage économique et stratégique sont complémentaires au processus budgétaire classique. Ces notions de Plan Stratégique et de processus Business Plan ont bien été identifiées comme distinctes, mais complémentaires et interdépendantes.

En synthèse, les principaux points d'appui du processus ORSA sont les suivants :

- Processus de construction du Plan Stratégique : les orientations définies dans le plan stratégique à trois ans servent de base à l'identification des risques majeurs,
- Processus Business Plan : les projections quantitatives tenant compte des orientations stratégiques définies et valorisées servent de base à la définition du scénario central de l'ORSA,
- Processus d'identification des risques majeurs de non atteinte des objectifs stratégiques : cette cartographie alimente les travaux pour analyser l'adéquation du profil de risque avec la méthode standard et pour identifier les scénarios de stress tests.

Le processus ORSA Groupe s'appuie également sur une gouvernance adaptée et une organisation dédiée :

- Le Comité Technique des Risques Groupe qui a pour objectif d'arbitrer les orientations et décisions en termes de maîtrise des risques. Il valide notamment les risques majeurs à suivre, l'appétence aux risques, les stress tests à réaliser,
- Le Comité d'Audit et des Risques qui donne un avis critique auprès du Conseil de Surveillance sur la méthodologie appliquée et les résultats des travaux,
- Le Conseil de Surveillance qui valide les résultats des travaux et du rapport ORSA et intègre les résultats de l'ORSA dans ses prises de décisions,
- Une organisation, sous le pilotage du responsable de la Fonction Clé Gestion Des Risques Groupe, reposant sur une répartition des travaux entre le Responsable des Risques Financiers et Majeurs (fonction Gestion des risques) et la Direction Groupe du Pilotage économique et Actuariat (fonction Actuariat).

B.3.d Déclaration indiquant à quelle fréquence de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est examinée et approuvée par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise

La fréquence de l'ORSA Groupe est annuelle, mais peut faire l'objet d'une réalisation en cours d'année à la suite d'un événement déclencheur spécifique pouvant impacter durablement la solvabilité et/ou la pérennité du Groupe.

Tout déclenchement d'un ORSA exceptionnel devra faire l'objet d'une décision du Directoire.

B.3.e Déclaration expliquant comment l'entreprise a déterminé ses propres besoins de solvabilité compte tenu de son profil de risque et les interactions entre ses activités de gestion du capital et son système de gestion des risques

En particulier, l'ORSA considère les évaluations suivantes :

- Le besoin global de solvabilité : il prend en compte le capital nécessaire à la couverture des risques quantifiables via la formule standard. Des scénarios de stress visent à vérifier cette évaluation de capital,
- Le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture : il est vérifié par la projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique, en scénario central et dans des scénarios de stress,
- L'écart entre le profil de risque du Groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis (SCR) : la pertinence des méthodes et hypothèses retenues dans le cadre des évaluations est justifiée.

Les risques pris en compte dans la formule standard font l'objet d'une évaluation quantitative selon les critères définis dans la formule standard (pilier 1).

Les risques complémentaires issus de la cartographie des risques ne sont pas tous quantifiables (p.ex. risque de réputation). Cependant, la plupart de ces risques peut peser sur des indicateurs de performance du Groupe tels que les chiffres d'affaires ou la rentabilité.

L'évolution de ces indicateurs impacte à terme le niveau des fonds propres et par déclinaison le besoin global de solvabilité.

Deux méthodologies de projection du bilan prudentiel sont utilisées dans le cadre des travaux ORSA Groupe pour évaluer le besoin global de solvabilité :

- Un scénario central,
- Des simulations de chocs (stress test).

Ces projections permettent de s'assurer de la couverture permanente et prospective des exigences réglementaires et des exigences internes fixées selon les critères d'appétence au risque définis au niveau du Groupe.

Les résultats conduisent à des conclusions sur le niveau de couverture des risques par les fonds propres détenus. Dans le cas d'un niveau de couverture insuffisant, des actions portant sur le niveau de risques et/ou sur le niveau de capital alloué à la couverture de ces risques sont définies.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.a Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne a pour objectif de s'assurer que les risques importants sont analysés et gérés convenablement. Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et les collaborateurs dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs du Groupe en termes d'efficacité des opérations, de reporting financier et de conformité réglementaire (y compris, au niveau du Groupe, la formalisation de mécanismes de contrôle concernant les transactions intragroupes et la concentration des risques).

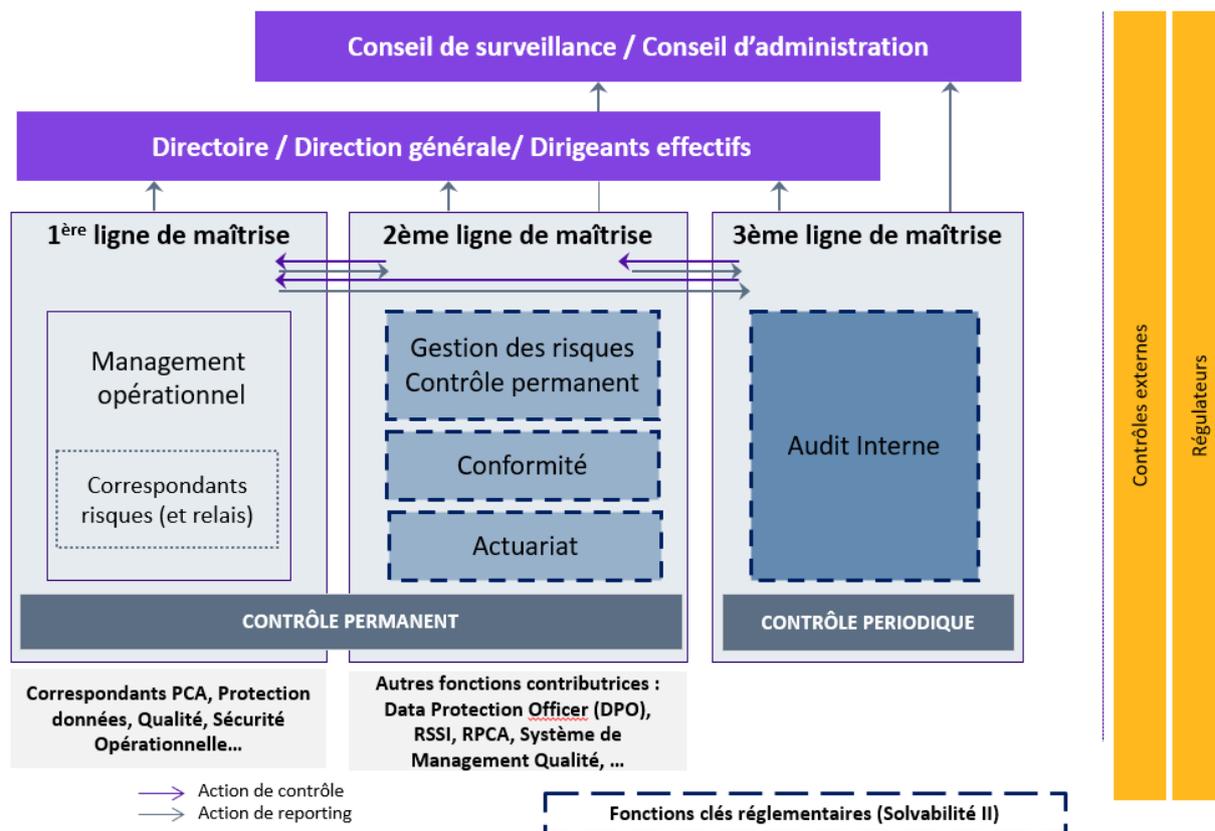
Conformément à la politique de contrôle interne Groupe, l'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ensemble des collaborateurs opérant pour le Groupe IMA. Ainsi, chaque membre du personnel est un contributeur actif pour s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe IMA repose sur trois niveaux de contrôle, avec un rôle de supervision des responsables des Fonctions Clés désignés au niveau Groupe :

- Le contrôle de 1^{er} niveau opéré par les collaborateurs opérationnels au sein des entités d'assurance et juridiques du Groupe (y compris l'encadrement des services et l'encadrement supérieur),
- Le contrôle de 2^{ème} niveau opéré par les fonctions de contrôle Groupe et les Fonctions Clés Gestion des Risques, Vérification de la Conformité et Actuariat,
- Le contrôle de 3^{ème} niveau, contrôle périodique opéré par la fonction Audit Interne du Groupe.

Les acteurs du contrôle interne sont les collaborateurs, le management, les fonctions de contrôle et les Fonctions Clés Groupe, qui s'assurent en permanence du respect du dispositif de contrôle interne. Ils peuvent être représentés sous la forme du schéma ci-après :

DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES ACTIVITÉS



Les Fonctions Clés Groupe représentées ci-dessus ne se substituent pas aux directeurs et managers qui restent responsables de la mise en œuvre du contrôle interne et des dispositifs de prévention des risques dans leur domaine d'intervention au sein des entités du Groupe. Elles sont là pour les assister et s'assurer que la qualité des dispositifs répond aux attentes des instances de gouvernance (Conseil de Surveillance et Directoire).

Les responsables des Fonctions Clés Groupe exercent leur activité dans les conditions définies par le Groupe et sous la responsabilité des membres du Directoire, tous désignés comme Dirigeants Effectifs du Groupe. Le Directoire soumet à l'approbation du Conseil de Surveillance des procédures définissant les conditions selon lesquelles les responsables de ces fonctions peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le Conseil de Surveillance, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

Les modalités détaillées du contrôle interne sont décrites dans la politique de contrôle interne Groupe.

4.b Description de la manière dont la Fonction Clé Vérification de la Conformité est mise en œuvre

Les missions de la Fonction Clé Vérification de la Conformité sont décrites plus haut dans la section B.1 (Système de gouvernance) du présent rapport.

Une politique de Conformité Groupe, validée par le Conseil de Surveillance, regroupe les dispositions s'appliquant à cette fonction.

Le dispositif de Conformité se compose de trois piliers organisés de la manière suivante :

- Pilier 1 : L'engagement de l'instance dirigeante est formalisé, notamment par la politique de Conformité Groupe et les politiques écrites de manière générale, les codes de conduite et

l'engagement dans les démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et Qualité. Cet engagement comprend une dimension Groupe et une dimension propre à chaque entité juridique.

- Pilier 2 : La cartographie des risques de non-conformité repose sur deux démarches distinctes :
 - o Bottom Up pour identifier et qualifier les risques opérationnels à partir des processus/activités du Groupe. L'inclusion des risques de non-conformité dans cette nature de cartographie permet un suivi coordonné intégré au système de contrôle interne (risque, méthodologie, outil) et au système de management de la qualité (processus-activités),
 - o Top Down s'inspirant de la démarche des risques majeurs et incluant les exigences légalement définies (p.ex. activités et zones géographiques pour la cartographie des risques de corruption). Cette démarche permet d'établir le profil de risque pour chaque entité juridique du Groupe.
- Pilier 3 : La gestion des risques de non-conformité est réalisée à partir des exigences légalement définies et des recommandations des autorités de supervision et de contrôle compétentes. Le Groupe IMA a déployé son dispositif de gestion des risques selon trois volets :
 - o La prévention : recouvre la diffusion de la culture de conformité, notamment la veille et les formations mises en œuvre,
 - o La détection : s'exerce au travers du dispositif de contrôle interne, notamment à trois niveaux, dont le Groupe s'est doté et qui est décrit dans la politique de contrôle interne Groupe ; les vérifications de conformité, dont les remontées d'alertes en sont une partie intégrante et les avis Conformité,
 - o La remédiation : est réalisée via la mise en œuvre de plans d'actions, d'un système de sanctions disciplinaires, de dépôts de plainte et de déclarations aux autorités publiques compétentes.

Ces différentes composantes du dispositif sont déployées au sein d'un programme pluriannuel dont se dote le Groupe IMA.

Les techniques déployées par la filière Conformité comprennent :

- Une méthode d'analyse d'impact : la Direction Groupe des Affaires Juridiques a la charge de coordonner et animer la veille réglementaire au sein du Groupe. Lorsque celle-ci porte sur un des thèmes prioritaires, la Conformité Groupe réalise ou coordonne, en concertation avec les entités juridiques du Groupe si pertinent, la rédaction d'une note comportant une analyse d'impact de la réglementation, une cotation de ces impacts ainsi que des préconisations pour la mise en œuvre de mesures de remédiation,
- Une méthode d'avis de conformité : dans le cadre de sa mission de conseil, la Conformité Groupe peut remettre ou coordonner l'élaboration d'un avis formalisé comportant la compréhension du contexte, l'analyse et les préconisations d'actions,
- Une méthode de vérification : soit dans le cadre du plan de conformité Groupe, soit à la suite d'une situation pouvant présenter une non-conformité (suspicion de fraude, LCB-FT (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme), corruption, lanceur d'alerte), des contrôles sont effectués. Ils se composent d'un examen de l'environnement de contrôle et de contrôles de dossiers permettant de s'assurer de l'efficacité des éléments de maîtrise des risques mis en place dans les entités juridiques du Groupe. A la suite des vérifications, des préconisations peuvent être émises,
- Une méthode de projet : à l'occasion d'une évolution de la réglementation (lorsque la cotation de l'impact est forte), un projet Conformité peut être ouvert. Il fait l'objet d'une identification de préconisations et d'un suivi, en concertation avec les entités juridiques du Groupe si nécessaire. Il accompagne l'intégration de l'évolution de la réglementation et conduit à une mise en conformité au sein du Groupe,
- Une méthode d'élaboration et de suivi du plan : en prenant en compte les objectifs de la politique de conformité Groupe, des priorités sont définies en tenant compte des éléments de contexte comme : la veille prospective effectuée, le profil de risque de non-conformité défini au niveau du Groupe, les réalisations de l'année N-1, les contrôles permanents de 1er niveau, les incidents

déclarés en N-1, les ressources humaines disponibles et leurs compétences qui pourront, au besoin, être complétées par des apports externes. Cette démarche est mise en œuvre avec le souci de visiter périodiquement tous les thèmes de conformité en privilégiant les plus sensibles,

- Pour la partie risques, incidents opérationnels, suivi des préconisations et contrôle permanent : elle s'appuie sur la méthodologie de la gestion des risques opérationnels du Groupe en présentant une image coordonnée aux métiers et entités juridiques du Groupe, en utilisant une granularité d'analyse plus fine sur les risques de non-conformité.

La Fonction Clé Vérification de la Conformité Groupe est portée par la Responsable du Service Conformité Groupe, cette dernière étant rattachée, au 1^{er} janvier 2023, au Directeur de la Direction Groupe Fiscalité, Conformité, Contrôle et Sécurité, lui-même rattaché à un membre du Directoire.

En 2023, le rattachement hiérarchique a été complété par un rattachement fonctionnel à un membre du Directoire.

L'accès de la Fonction Clé Vérification de Conformité Groupe aux instances du Groupe est garanti par l'organisation des instances de reporting (Comité Technique des Risques et Comité d'Audit et des Risques), ainsi que par la formalisation d'une procédure d'escalade.

Un reporting s'effectue auprès du Comité Technique des Risques (CTR) et du Comité d'Audit et des Risques (CAR) du Groupe IMA.

B.5 Fonction d'Audit Interne

La fonction Audit Interne du Groupe IMA donne au Comité d'Audit et des Risques et aux membres du Directoire, également Dirigeants Effectifs, une assurance indépendante et objective sur l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques dans l'ensemble du Groupe.

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

La fonction Audit Interne évalue périodiquement l'existence et le fonctionnement du système de contrôle interne du Groupe, de management des risques et de gouvernance. Elle émet des recommandations sur les améliorations à apporter pour renforcer leur efficacité et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

La fonction Audit Interne s'appuie sur une équipe d'audit interne Groupe.

L'Audit Interne évalue le processus de gouvernement d'entreprise, les risques et l'efficacité du dispositif de contrôle au regard de :

- L'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise,
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles,
- L'efficacité et l'efficience des opérations,
- La protection des actifs et la correcte estimation des différents types de passifs,
- Le respect des lois, règlements, règles internes, procédures et contrats.

L'Audit Interne réalise des missions d'audit sur l'ensemble du Groupe IMA et sur l'ensemble de ses domaines d'activité. Il peut également procéder à des missions chez des prestataires ou partenaires du Groupe IMA. De plus, il est habilité à effectuer des missions de conseil, dès lors qu'elles n'engendrent pas de conflit d'intérêts et qu'elles ne sont pas incompatibles avec ses obligations.

Le processus de déroulement des missions d'audit prend pour référence les modalités pratiques d'application des normes professionnelles d'audit interne.

Chaque mission d'audit est supervisée par le responsable de l'Audit Interne Groupe. Il intervient aux différentes phases de la mission d'audit afin de s'assurer que les conditions de réalisation permettent

d'atteindre les objectifs fixés. La mission d'audit comprend trois phases principales : la planification, la réalisation, la communication.

L'Audit Interne inscrit son intervention dans le cadre d'un plan d'audit Groupe fondé sur les risques afin de définir des priorités d'audit cohérentes avec les objectifs définis au niveau du Groupe.

Le plan d'audit interne couvre toutes les activités significatives qui doivent être réexaminées dans un délai raisonnable. Ce processus de planification ainsi que toute modification significative sont soumis pour approbation au Directoire et pour avis au Comité d'Audit et des Risques Groupe.

L'Audit Interne réalise périodiquement un suivi des recommandations d'audit. Ce suivi a pour but de s'assurer que le processus d'amélioration du système de contrôle interne est bien efficace et que les risques identifiés au cours de missions d'audit sont désormais sous contrôle. Les résultats du suivi des plans d'action sont reportés régulièrement au Directoire et au Comité d'Audit et des Risques Groupe.

L'Audit Interne élabore et tient à jour un programme d'assurance et d'amélioration qualité portant sur tous les aspects de l'audit interne. Ce programme permet d'évaluer :

- La conformité de l'audit interne avec la définition de l'audit interne et les normes,
- Le respect du code de déontologie par les auditeurs internes.

Ce programme permet également de s'assurer de l'efficacité et de l'efficience de l'activité d'audit interne et d'identifier toutes opportunités d'amélioration.

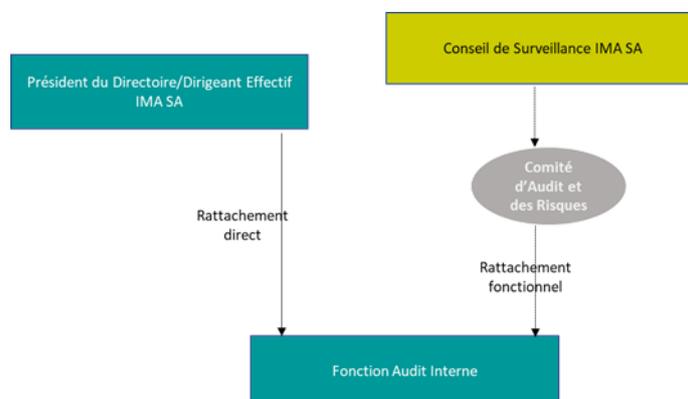
B.5.b Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine.

La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne sont formellement définis dans une politique d'audit interne Groupe qui formalise les principes directeurs et est déclinée au niveau des entités d'assurance du Groupe soumises à la réglementation Solvabilité 2.

Afin de garantir son indépendance, la fonction Audit Interne est rattachée directement au Président du Directoire du Groupe.

Elle dépend également fonctionnellement du Comité d'Audit et des Risques duquel elle reçoit ses instructions. L'audit interne est indépendant de toutes autres fonctions et ne réalise aucune activité opérationnelle, afin de ne pas être l'objet d'influences dans le cadre de la réalisation de ses audits et du reporting des résultats.

Schéma de rattachement de l'audit interne :



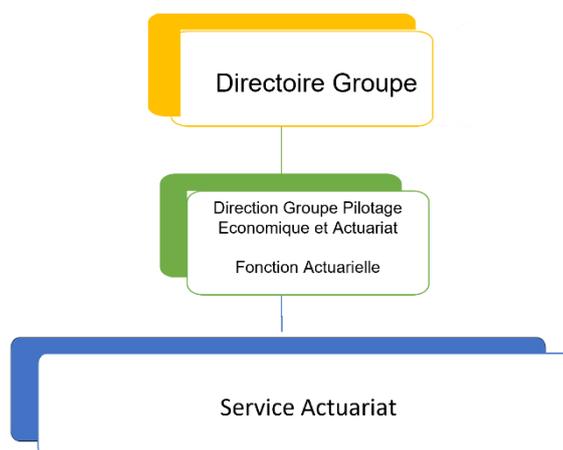
L'Audit Interne communique les résultats des missions d'audit réalisées et le suivi des plans d'actions qui en découlent au Comité Technique des Risques pour avis et au Comité d'Audit et des Risques et dispose par ce biais d'un accès direct au Conseil de Surveillance.

Il est tenu de signaler tout problème ou dysfonctionnement majeur relevant de son périmètre de responsabilité à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (Conseil de Surveillance et Directoire).

B.6 Fonction Actuariat

La fonction Actuariat Groupe est positionnée au sein de la Direction Groupe Pilotage Economique et Actuariat.

Le rattachement de la fonction Actuariat est illustré par :



Les travaux de la fonction Actuariat du Groupe IMA portent sur les points suivants :

- Le provisionnement de sinistres : revue de la méthode de provisionnement, prise en compte des évolutions de produits, suivi des boni mali, par exemple,
- Souscription : revue de la politique de souscription,
- Réassurance : analyse des différents traités existants,
- Gestion des risques : participation active aux travaux d'ORSA Groupe, notamment sur les aspects quantitatifs (projection du scénario central et stress test).

Le calcul des provisions techniques de sinistres (pour toutes les sociétés d'assistance du Groupe) est réalisé dans le service Actuariat de la Direction Groupe Pilotage Économique et Actuariat, le responsable de la fonction Actuariat supervise et contrôle leurs travaux.

Au sein du Groupe IMA, la fonction Actuariat Groupe joue un rôle de coordination et d'animation des fonctions Actuariat présentes dans chaque entité. Elle s'appuie sur le principe de subsidiarité, qui signifie que chaque entité est libre d'organiser sa fonction Actuariat en fonction de ses propres besoins et spécificités, tout en respectant les réglementations et les exigences des superviseurs locaux. Cette approche permet de garantir une gestion des risques efficiente et adaptée à chaque contexte, tout en favorisant l'autonomie et la prise en compte des réalités locales.

La fonction Actuariat réalise un rapport actuariel annuel, validé par le Conseil de Surveillance, qui présente les conclusions sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques. Ce rapport décrit également une revue des activités entreprises par la fonction Actuariat Groupe dans chacun de ses domaines de responsabilité durant la période.

La fonction Actuariat n'intervient pas dans la mise en œuvre opérationnelle de la politique de souscription Groupe formalisant les principes directeurs qui sont ensuite déclinés au niveau des entités d'assurance soumises à la réglementation Solvabilité 2.

Au niveau du Groupe, la fonction Actuariat échange avec les autres responsables des Fonctions Clés dans le cadre des Comités Techniques des Risques et des Comités d'Audit et des Risques. Elle s'assure également de la coordination avec les responsables de la Fonction Clé Actuariat des entités d'assurance du Groupe, veillant à la bonne application des principes directeurs formalisés au niveau du Groupe.

B.7 Sous-traitance

Une politique de sous-traitance est formalisée au niveau du Groupe. Elle est revue et validée au moins annuellement par le Conseil de Surveillance et déclinée au niveau des entités d'assurance du Groupe.

Ladite politique a pour objectif de décrire l'approche et les processus d'externalisation en détaillant notamment :

- Les critères pour déterminer si une fonction ou activité opérationnelle est importante ou critique (un outil d'évaluation de la criticité a été mis en place),
- Le processus de sélection d'un fournisseur de services d'un niveau de qualité adéquat ainsi que la méthode et la fréquence d'évaluation de ses réalisations et de ses résultats,
- Les éléments à inclure dans l'accord écrit contractualisant la relation avec les sous-traitants, dont les plans d'urgence de l'entreprise et les stratégies de sortie pour les fonctions ou activités critiques ou importantes.

Le dispositif de gestion des sous-traitants hors Groupe est composé de trois étapes :

Etape 1

➤ **Choix d'externalisation et qualification des activités**

Le choix de l'externalisation se fait en conformité avec les principes de la politique d'externalisation Groupe. La qualification des activités externalisées est supervisée par la Fonction Clé Vérification de la Conformité Groupe.

Une approche par les risques est mise en œuvre (externalisation critique ou non critique) en adoptant le principe de proportionnalité pour l'appliquer au cas de chaque accord de sous-traitance, que ce soit au niveau Groupe ou au niveau de ses entités d'assurance.

Etape 2

➤ **Sélection du prestataire (sous-traitant)**

Le Groupe IMA définit le processus de « due diligence » (diligence raisonnable) à mener préalablement à la conclusion d'un accord de sous-traitance, afin de répondre à un niveau de prudence en matière de vérification préalable du prestataire.

L'examen est réalisé, au niveau Groupe ou au niveau de ses entités d'assurance, pour vérifier que le sous-traitant potentiel, est doté des aptitudes, de la capacité financière et technique ainsi que de tout agrément légal nécessaire à une mise en œuvre satisfaisante de la sous-traitance, en accord avec des objectifs et des besoins du Groupe IMA. Les conclusions de cet examen sont documentées.

Etape 3

➤ **Contractualisation**

L'accord de sous-traitance écrit, conclu entre le Groupe ou l'entité d'assurance concernée et le sous-traitant, définit clairement les devoirs et responsabilités des deux parties.

Le prestataire s'engage à accepter tout contrôle de ses activités telles que décrites par l'accord de sous-traitance.

Il s'engage également à coopérer avec toute autorité de supervision et de contrôle compétente dans le cadre d'une mission de contrôle. Au niveau du Groupe, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est compétente.

B.8 Autre information importante relative au système de gouvernance du Groupe

Sans objet.

C. Profil de risque

Cette section décrit les principaux risques auxquels le Groupe IMA est exposé dans son activité. L'ensemble de l'activité des entités d'assurance du Groupe est présenté sous la ligne d'activité (LOB) « assistance ».

Les risques quantifiables sont évalués dans le cadre du calcul du SCR (Solvency Capital Requirement), en application de la formule standard.

Les informations qualitatives et quantitatives concernant le profil de risque du Groupe sont présentées par catégories de risques :

- Risque de souscription non-vie : C1,
- Risque de marché : C2,
- Risque de contrepartie/crédit : C3,
- Risque opérationnel : C4,
- Risque de liquidité : C5,
- Autres risques importants (Risques d'entreprise/ Risques émergents) : C6.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l'exercice de cette activité en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement (incertitude des coûts des sinistres déjà survenus, incertitude relative au volume d'affaires futures, risque d'erreur sur la tarification, ...).

Au sein du Groupe IMA, ce risque porte principalement sur le risque de tarification et de provisionnement (primes et sinistres), et une partie non significative sur le risque de rachat : (cessation).

➤ Exposition aux risques

Les garanties d'assistance correspondent aux mises en œuvre de prestations pour répondre à des interventions urgentes pour faire cesser un trouble soudain.

Les risques portés concernent :

- Des contrats d'assistance souscrits auprès des entités d'assurance du Groupe,
- Des traités de réassurance.

L'assistance présente la particularité de générer des sinistres de faibles montants avec un déroulement rapide justifié par l'urgence de l'intervention.

➤ Mesure du risque

Le Groupe IMA applique la formule standard pour quantifier le risque de souscription en se basant sur les données de primes et sinistres et les coefficients de volatilité spécifiques à la ligne d'activité Assistance.

Le SCR du Groupe IMA, d'un montant total de 263 709 K Euros (après diversification et ajustement) à fin 2023, est principalement composé du risque de souscription non-vie (192 184 K Euros). Le risque de souscription Santé non assimilable à des techniques vie est peu prépondérant (2 204 K Euros).

➤ Concentration de risques

Le Groupe suit de manière régulière son exposition à ces risques et utilise les résultats de ces travaux afin d'optimiser ses gammes de produits et ses couvertures de réassurance. Le risque encouru porte principalement sur la fréquence du risque et non pas sur le coût du sinistre, les risques de concentration étant très faibles.

En cas de concentration de risques, des actions sont mises en place pour s'assurer que les expositions restent dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe.

➤ Réduction du risque

Le recours à la réassurance peut permettre de limiter le risque de fréquence sur certains contrats d'assistance souscrits par les entités d'assurance du Groupe.

Conformément aux principes directeurs de la politique Groupe, les traités de réassurance mis en place sont habituellement des traités de réassurance en quote-part.

Le Groupe IMA n'a pas recours à la titrisation.

➤ Sensibilité aux risques

Le risque de souscription fait l'objet de tests de sensibilité réguliers, tant au niveau du Groupe qu'au niveau de ses entités d'assurance.

Les scénarios de projection réalisés dans le cadre de l'ORSA permettent de tester la capacité du Groupe à l'arrivée de nouveaux clients présentant des contrats avec une sinistralité élevée ou de tester la capacité maximale du Groupe à intégrer des nouveaux clients tout en respectant l'appétence (couverture du SCR de 130% pour le Groupe).

Le Groupe IMA, en plus des mesures prises au niveau de ses entités d'assurance, peut ainsi initier des actions appropriées en réponse aux évolutions des cycles du marché de l'assurance assistance et plus généralement aux modifications de son environnement politique et économique.

C.2 Risque de marché

➤ Exposition aux risques

Le risque de marché est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière, résultant directement ou indirectement de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité de la valeur des instruments financiers. Il comprend les risques actions (non significatif pour le Groupe IMA), de taux, d'actif/passif, de concentration, etc.

- Risque de taux d'intérêt : risque engendré par la variation de la courbe des taux et par la volatilité implicite des taux,
- Risque immobilier : risque engendré par une chute des marchés immobiliers,
- Risque de concentration : risque de défaut des émetteurs pour lesquels l'exposition de l'assureur est trop élevée (manque de diversification de son portefeuille d'actifs),
- Risque de spread : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque (calcul de l'écart entre le titre de référence (p.ex. obligations d'état) et le titre détenu en fonction du rating de l'émetteur et la duration).

➤ **Mesure du risque**

Le Groupe IMA applique la formule standard pour quantifier le risque de marché.

A fin 2023, le montant du SCR de marché s'élevait à 44 363 K Euros pour un montant total de SCR de 263 709 K Euros.

➤ **Concentration de risques**

Dans ses principes directeurs applicables aux entités d'assurance, la politique d'investissement du Groupe est principalement orientée vers un arbitrage du niveau de sécurité et la diversification des actifs. Les différents placements (OPCVM) ont été « transparisés » afin d'avoir une vision exhaustive des risques associés.

➤ **Réduction de risque**

Avec le Comité SAPIO, le Groupe IMA a mis en place une instance de suivi permettant une réactivité sur les modifications à apporter dans l'allocation des placements des entités d'assurance du Groupe. L'exposition aux risques est aujourd'hui maîtrisée par le respect des règles de la politique d'investissement Groupe et des principes de gestion prudente.

➤ **Sensibilité aux risques**

Le risque de marché n'a pas fait l'objet de test de sensibilité sur la période de référence.

C.3 Risque de crédit

➤ **Exposition aux risques**

Le risque de crédit, nommé dans le profil de risque du Groupe IMA « risque de contrepartie », est défini comme le risque de perte liée à la défaillance inattendue ou à la détérioration de la qualité de crédit des contreparties entraînant une incapacité à s'acquitter des obligations de paiement envers l'entreprise (Défaut des réassureurs par exemple, mais également des intermédiaires, ...).

Le Groupe IMA détient deux types de créances :

- Les créances de réassurance et liquidités financières, pour lesquels il y a une identification des contreparties (Type 1),
- Les autres créances, avec un impact spécifique sur les créances dues depuis plus de trois mois (Type 2).

➤ **Mesure du risque**

Le Groupe IMA applique la formule standard pour quantifier le risque de contrepartie.

A fin 2023, le montant du SCR de contrepartie s'élevait à 35 371 K Euros pour un montant total de SCR de 263 709 K Euros.

➤ **Concentration de risques**

Les créances clients représentent la majorité du poids dans le SCR de contrepartie. Le portefeuille des clients des entités d'assurance faisant partie du Groupe, est suffisamment diversifié pour ne pas être en forte dépendance d'un client défaillant.

➤ **Réduction de risque**

En application des principes directeurs du Groupe, des processus opérationnels ont été mis en place au sein de ses entités d'assurance pour permettre un suivi régulier des créances impayées dès le retard constaté et pour réaliser les relances nécessaires auprès des clients concernés.

➤ **Sensibilité aux risques**

Le risque de contrepartie n'a pas fait l'objet de test de sensibilité sur la période de référence.

C.4 Risque opérationnel

➤ **Exposition aux risques**

Le risque opérationnel résulte du risque de pertes lié à l'inadéquation ou à la défaillance d'une procédure interne, du personnel de l'entreprise, des systèmes, ou d'événements externes.

Au sein du Groupe et en application de sa politique des risques opérationnels, déclinée au niveau de chaque entité d'assurance du Groupe, neuf catégories de risques ont été identifiées dans la démarche d'identification des risques opérationnels.

➤ **Mesure du risque**

Le Groupe IMA applique la formule standard pour quantifier le risque opérationnel.

A fin 2023, le montant du SCR sur les risques opérationnels s'élevait à 34 865 K Euros pour un montant total de SCR de 263 709 K Euros.

➤ **Concentration de risques**

Au sein du Groupe, les risques opérationnels sont répartis par catégories de risques et n'affichent pas de concentration sur l'une d'entre elles.

➤ **Réduction de risque**

Pour réaliser les prestations d'assistance, le Groupe IMA doit s'assurer d'une continuité de l'activité 24h/24 7j/7, 365j/365. La maîtrise des processus opérationnels et la disponibilité du système d'information au sein des entités d'assurance du Groupe sont fondamentales pour assurer de manière optimale la prise en charge des bénéficiaires des prestations d'assistance.

Le Groupe IMA s'assure au sein de ses entités juridiques (ainsi qu'au sein des sous-traitants en cas d'externalisation) de la mise en place d'un dispositif de cellule de crise et d'un plan de continuité des activités (constitué d'un plan de continuité opérationnelle, d'un plan de continuité informatique et d'un plan de reprise des activités).

Une politique d'externalisation définit les principes directeurs au niveau du Groupe et est déclinée au sein des entités d'assurance soumises à la réglementation Solvabilité 2.

Plus généralement sur l'ensemble des risques opérationnels au sein du Groupe et de ses entités d'assurance, des plans de maîtrise sont identifiés et des actions d'amélioration sont formulées. Les actions définies ont pour objectif de limiter la fréquence du risque (action préventive) ou d'en réduire son impact (action corrective).

➤ **Sensibilité aux risques**

Le risque opérationnel n'a pas fait l'objet de test de sensibilité sur la période de référence.

En revanche, des études de sensibilité portant sur les risques opérationnels et/ou émergents sont conduites annuellement pour l'ensemble du Groupe. De ce fait, le Groupe IMA est intégrée dans ces travaux.

C.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est identifié comme une composante du risque de marché dans le profil de risque du Groupe.

Ce risque résulte de l'incapacité à faire face à ses engagements immédiats : manque de liquidité disponible pour faire face aux créances (risque non pris en compte dans la formule standard).

➤ **Exposition aux risques**

Au sein des entités d'assurance du Groupe, la gestion du risque de liquidité inclut notamment :

- La procédure pour déterminer le niveau d'asymétrie entre les entrées et les sorties de trésorerie des éléments d'actif et de passif,
- L'examen des besoins totaux de liquidité à court et moyen terme, y compris la réserve de liquidités appropriée « capital dit tampon » pour se prémunir contre une pénurie de liquidités,
- L'examen du niveau et de la surveillance des actifs liquides, y compris le calcul des pertes financières potentielles en raison d'une réalisation forcée.

Le risque de liquidité n'est pas significatif au niveau du Groupe.

➤ **Concentration de risques**

Au sein des entités d'assurance du Groupe, des limites internes sont fixées. Elles permettent de s'assurer que l'exposition à chaque contrepartie est limitée de sorte qu'aucune exposition individuelle ne remette en cause la solvabilité du Groupe de manière globale.

➤ **Réduction de risque**

Au sein des entités d'assurance du Groupe, le capital dit « tampon » de fin de trimestre doit couvrir les sorties de trésorerie sur une période allant de 15 jours à un mois.

➤ **Profit espéré**

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures est de 26 712 K Euros (24 906 K€ brut de réassurance).

➤ **Sensibilité aux risques**

Le risque de liquidité n'a pas fait l'objet de test de sensibilité sur la période de référence.

C.6 Autres risques importants

Dans le cadre de ses activités, le Groupe IMA peut être confronté à des risques non quantifiables et donc non pris en compte dans la formule standard, tels que :

- Des risques d'entreprise propres à l'activité et à la gouvernance (stratégie, réputation, business),
- Des risques émergents (évolutions réglementaires, fiscales, juridiques, technologiques, sociétales, politiques, environnementales, ...).

➤ Exposition aux risques

Une cartographie des risques annuelle met en exergue les risques majeurs au niveau du Groupe. Ces risques sont inhérents à l'activité du Groupe et de ses entités juridiques. La fonction Risques Groupe a pour mission de les suivre d'un point de vue opérationnel.

En effet, le Groupe IMA a mis en place des dispositifs de maîtrise de ces risques, l'exonérant de l'ajout d'un capital supplémentaire pour les couvrir.

➤ Mesure des risques

Les risques sont identifiés et évalués au sein des entités d'assurance, en application de la méthodologie de cartographie définie au niveau du Groupe.

➤ Concentration de risques

Les risques sont identifiés par nature de risque et ne font pas l'objet au niveau Groupe d'une alerte en termes de concentration.

➤ Réduction de risque

Au sein des entités juridiques du Groupe, des plans de maîtrise sont identifiés et des actions d'amélioration sont formulées sur ces risques.

Les actions définies ont pour objectif de limiter la fréquence du risque (action préventive) ou d'en réduire son impact (action corrective), elles sont suivies et supervisées par la fonction Risques au niveau du Groupe.

➤ Sensibilité aux risques

Les risques émergents n'ont pas fait l'objet de test de sensibilité sur la période de référence pour le Groupe IMA.

En revanche, des études de sensibilité sur les risques opérationnels et/ou émergents sont conduites annuellement pour l'ensemble des entités juridiques du Groupe. De ce fait, le Groupe IMA est intégrée dans ces travaux.

En 2023, les études ont notamment porté sur les effets de cyber attaques.

C.7 Autres informations

Sans objet.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan Solvabilité 2 du Groupe IMA est établi au 31 décembre 2023 dans le respect de la directive Solvabilité 2.

Les actifs et passifs sont évalués selon l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de la société. A la différence du bilan comptable, le bilan Solvabilité 2 inclut uniquement la valeur des contrats en vigueur, par conséquent, il présente une vue partielle de la valeur de la société.

Les provisions techniques propres à l'assurance et à la réassurance correspondent aux engagements futurs envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurance ou de réassurance. Le montant des provisions techniques correspond au montant actuel que la société aurait à payer si elle transférait immédiatement ses engagements à une autre entité d'assurance ou de réassurance.

Les autres actifs et passifs sont évalués conformément aux textes réglementaires, ils font l'objet d'une réévaluation afin d'être valorisés à la juste valeur conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2. Les actifs doivent être évalués à la juste valeur, c'est-à-dire pour le montant pour lesquels ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue entre des parties informées, consentantes et agissant dans les conditions de concurrence normales.

Les passifs doivent être évalués pour le montant auxquels ils pourraient être transférés ou réglés entre des parties informées, consentantes et agissant dans les conditions de concurrence normales (hors ajustements liés au risque de crédit propre).

L'élaboration du bilan Solvabilité 2 en accord avec la réglementation Solvabilité 2, requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses.

Les principaux éléments détaillés sont les postes d'actif comptabilisés à la juste valeur, les impôts différés actifs, les actifs et passifs techniques. Les principes énoncés ci-dessous précisent les principes d'évaluation utilisés pour chaque poste.

D.1 Actifs

Les comptes consolidés du Groupe IMA sont établis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les groupes d'assurance.

Les retraitements de consolidation ont porté notamment sur les opérations de location financement et les impôts différés.

Toutes les opérations internes au Groupe sont éliminées. Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'incidence de leur élimination est répartie entre les intérêts du Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener au coût historique consolidé. Les opérations internes éliminées portent notamment sur :

- les créances et dettes réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques,
- les dividendes intra-groupes,
- les dépréciations des titres de sociétés consolidées ou de créances détenues sur celles-ci.

Les spécifications techniques utilisées par le Groupe IMA sont issues de la réglementation Solvabilité 2, définie au travers des textes suivants :

- La directive Solvabilité 2 du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) et la directive Omnibus 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE),

- Le Règlement Délégué (UE) 2019/981 de la commission du 8 mars 2019 modifiant le Règlement Délégué (UE) 2015/35 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) L'amendement du 30 septembre 2015 apporté par la Commission aux mesures d'exécution de Solvabilité 2,
- La documentation EIOPA, à savoir les textes ITS et guidelines (orientations) qui complètent les références précédentes.

Le bilan prudentiel du Groupe IMA a été établi à partir d'une transposition du bilan en normes comptables françaises actuelles et de l'application de méthodes de valorisation des actifs pour les actifs conformes avec la réglementation Solvabilité 2.

Conformément aux recommandations de l'ACPR s'appliquant au niveau du Groupe, cette courbe des taux utilisée n'inclut pas d'ajustement de volatilité (« volatility adjustment »), ce qui correspond au scénario central.

Les méthodes de valorisation utilisées pour les actifs sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Actifs Bilan Prudentiel	Mode de valorisation	Source de valorisation
Actions non cotées	Valeur comptable	Comptabilité
Obligations d'entreprises	Valeur de marché (Coupons courus inclus, si applicable)	Valorisation gestionnaire actif
Obligations souveraines	Valeur de marché (Coupons courus inclus, si applicable)	Valorisation gestionnaire actif
Fonds d'investissement	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation gestionnaire actif (avec transparence)
Créances	Valeur comptable	Comptabilité
Trésorerie et équivalent trésorerie	Valeur nette comptable intérêts courus inclus	Comptabilité
Dépôt, Compte A Terme (CAT), Compte Sur Livret (CSL), Titre de Créance Négociable (TCN)	Valeur nominale intérêts courus inclus	Comptabilité
Immobilier	Valeur de marché	Valeur d'expert

Les placements financiers ont été revalorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes ont été classés dans le même agrégat que les actifs auxquels ils étaient associés.

Par mesure de simplification, les autres actifs (hors placements financiers et immobilier) ont été repris en valeur comptable.

Les frais d'acquisition reportés sont considérés comme nuls dans le bilan Solvabilité 2.

Le passage à la juste valeur diminue le volume du bilan prudentiel du Groupe de 52 351 K Euros, en comparaison avec le bilan statutaire en normes françaises, par différence entre les valorisations en application de la réglementation Solvabilité 2 et celles en applications des comptes statutaires au 31 décembre 2023.

Les ajustements Solvabilité 2 se décomposent comme suit par différence :

	Bilan simplifié – Actif 31/12/2023, en K Euros		
	Bilan statutaire	Bilan prudentiel	Variation
Frais d'acquisition reportés et écarts d'acquisitions	2 898	0	-2 898
Impôts différés actifs	2	2	0
Immobilier	84 471	86 620	2 149
Autres placements	317 362	319 662	2 300
Provisions techniques cédées	5 164	5 581	417
Actifs incorporels	51 072	0	-51 072
Autres actifs	321 084	317 837	-3 248
Total actifs	782 053	729 702	-52 351

Les variations s'expliquent par :

- Les frais d'acquisition reportés (- 2 898 K Euros) et les actifs incorporels (- 51 072 K Euros) qui sont considérés avec une valeur nulle dans le bilan prudentiel,
- Les plus-values latentes sur l'immobilier (+ 2 149 K Euros) qui sont prises en compte dans le bilan prudentiel,
- Les plus-values latentes sur les autres placements financiers (+ 2 300 K Euros) qui sont prises en compte dans le bilan prudentiel (prise en compte des intérêts et coupons courus avec les placements correspondants),
- Les moins-values latentes sur les autres actifs (- 3 248 K Euros),
- Les provisions techniques non-vie cédées évaluées à la juste valeur (+ 417 K Euros) dans le bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Conformément à l'article 339 du Règlement Délégué, les provisions techniques du Groupe IMA en valeur prudentielle sont composées :

- Des provisions techniques économiques actualisées « Best Estimate » (BE) nettes de transaction intragroupe,
- De la marge de risque.

Les meilleures estimations correspondent à la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs. Les flux de trésorerie futurs incluent les flux entrants et les flux sortants qui sont requis pour éteindre les obligations d'assurance en vigueur à la date de calcul.

Les provisions techniques ont été évaluées à la juste valeur selon les principes suivants :

- Approche prospective et hypothèses réalistes,
- Calcul d'un Best Estimate (meilleure estimation), sans marge de prudence additionnelle,
- Valorisation explicite de la part des réassureurs dans les engagements techniques.

Les entités d'assurance du Groupe IMA assurent des risques répartis dans les groupes de risques homogènes suivants :

- Frais médicaux Lob 1,
- Protection des revenus Lob 2,
- Marine, aviation, transport Lob 6,
- Assistance Lob 11 et Assistance – réassurance acceptée Lob 23,
- Pertes pécuniaires diverses Lob 12.

La meilleure estimation des provisions techniques brutes au bilan prudentiel (hors marge de risque) est de 73 711 K Euros. La meilleure estimation des provisions techniques cédées au bilan prudentiel (hors marge de risque) est de 5 581 K Euros.

Un détail de ces montants est disponible dans le tableau suivant :

Provisions techniques brutes de réassurance	Provisions 2023 S2 (K Euros)		
	(Hors marge de risque)		
	Provisions pour primes	Provisions pour sinistres	Provisions totales brutes
Assistance	11 916	26 409	38 326
Assistance proportionnelle	-16 724	46 040	29 316
Frais médicaux	-1 217	2 404	1 188
Assurances maritimes, aériennes et transports	-235	130	-105
Pertes pécuniaires	1 793	3 311	5 104
Perte de revenus	-118	0	-118
Protection juridique	0	0	0
Total	-4 585	78 295	73 711

Provisions techniques cédées de réassurance	Provisions 2023 S2 (K Euros)		
	(Hors marge de risque)		
	Provisions pour primes	Provisions pour sinistres	Provisions totales cédées
Assistance	3 665	1 217	4 882
Assistance proportionnelle	0	0	0
Frais médicaux	-60	317	257
Assurances maritimes, aériennes et transports	0	0	0
Pertes pécuniaires	246	196	442
Perte de revenus	0	0	0
Protection juridique	0	0	0
Total	3 851	1 731	5 581

➤ Provisions pour sinistres

Le calcul du Best Estimate des provisions pour sinistres se base sur un historique de trois ans des coûts observés (hors frais et recours) et est effectué par sous-segments.

Il est à noter que les provisions pour sinistres ont été actualisées en utilisant le taux de maturité 1 an sur la courbe des taux sans VA fournie au 31 décembre 2023 par l'EIOPA.

Les provisions pour recours sont basées sur l'estimation d'un taux de recours.

Les provisions pour frais de gestion sont basées sur l'estimation d'un taux de chargement appliqué aux provisions de sinistres.

➤ Provisions pour primes

Ainsi, le Best Estimate groupe correspond à la somme des BE des entités solos retraités des opérations intra-groupe. A ce jour, compte tenu de l'absence de transactions intra-groupe prise en compte dans les calculs de BE, aucun retraitement n'est effectué sur les BE de primes des entités d'assurance Solo du Groupe.

Les meilleures estimations de primes futures sont calculées comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les primes futures. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats pour laquelle la société est engagée les années à venir. Elles sont calculées par entité, par lob et par produit.

Le Best Estimate de provisions pour primes s'élève alors à - 4 585 K Euros en brut de réassurance, et – 734 K Euros en net de réassurance.

Le plan de réassurance du Groupe présente deux réassureurs :

- IMA Assurances comporte un unique réassureur au 31/12/2023 : IMA Assurances a un contrat en quote-part avec un taux de cession 100 % avec Wafa IMA Assistance ;
- IMA Ibérica possède un contrat de réassurance en Quote-Part à hauteur de 40% avec SwissRE qui porte sur l'activité Voyage.

➤ Marge de risque

La marge de risque est définie comme le montant de provisions complémentaires à ajouter aux provisions Best Estimate, calculé de telle manière que le montant total des provisions inscrites au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce partie pour honorer les engagements à la charge de l'assureur.

La marge de risque a été évaluée comme la somme des marges de risques des entités assurantielles du Groupe. La marge de risque ainsi obtenue est de 14 187 K Euros.

Le montant des provisions techniques brutes de réassurance se présente ainsi :

Montants en K Euros, brute de réassurance	Provisions techniques non-vie	Provisions techniques Santé non SLT	Provisions techniques Totales
Meilleur estimation	72 641	1 070	73 711
Marge de risque non-vie	14 187	105	14 293
Provisions techniques brutes	86 828	1 175	88 004

D.3 Autres passifs

Passifs Bilan Prudentiel	Mode de valorisation	Source valorisation
Impôts différés passifs	Estimation extra comptable	Bilan prudentiel
Dettes	Valeur comptable	Comptabilité

Les dettes du Groupe IMA, soit 267 777 K Euros, se composent de :

Détail des dettes	Montants en K Euros
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	730
Dettes envers les établissements de crédit	15 363
Dettes nées d'opérations d'assurance	3 901
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 084
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	207 584
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2 046
Dettes subordonnées	37 068
Total	267 777

Ces éléments ont été repris pour leur valeur comptable dans le bilan prudentiel.

Pour rappel, le Groupe IMA comptabilise les impôts différés dans le bilan statutaire consolidé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le traitement des impôts différés dans le bilan prudentiel, le Groupe IMA a retenu les principes comptables prescrits par la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

Les sources d'impôts différés ont deux origines :

- Les différences temporaires entre la valeur comptable du bilan prudentiel et la valeur fiscale des actifs et des passifs,
- Les déficits fiscaux reportables.

L'imposition différée a été considérée pour tous les ajustements hormis le passage en valeur de marché des OPCVM.

Un calcul détaillé des impôts différés par autorité fiscale a été effectué sur les différents postes du bilan. En synthèse, les valeurs fiscales des actifs et des passifs retenues pour la détermination des impôts différés sont présentés en page suivante :

Impôts différés en K Euros	Taux IS	IDA	IDP
Résultat fiscal entités françaises	25,8%	2	633
Résultat fiscal entités espagnoles	25,0%	0	754
Résultat fiscal entités italiennes	30,8%	0	0
Résultat fiscal entités belges	25,0%	0	0
Résultat fiscal entités allemandes	40,0%	0	0
	Total Impôts différés	2	1 387

Conformément aux principes IAS 12, une entité doit compenser les actifs et passifs d'impôts différés dès lors qu'ils sont liés à des impôts prélevés par la même autorité fiscale et que l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser.

Les impôts différés actifs et passifs calculés par le Groupe IMA ont été compensés dans la présentation au bilan. Seul le montant net est présenté au passif.

Il en ressort de ces calculs un impôt différé passif net de 1 387 K Euros dans le bilan prudentiel du Groupe IMA.

L'actif net se décompose donc ainsi :

	Montants en K Euros
Montant de l'actif	729 700
Impôt différé actifs	2
Provisions techniques brutes de réassurance	88 004
Provisions autres que les provisions techniques	9 457
Impôt différé passifs	1 387
Dettes	267 777
Actif net	363 078

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Le Groupe IMA n'est pas concernée.

D.5 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

E. Gestion du capital

Le Groupe IMA a examiné ses ressources en capital et ses besoins sur une base économique à fin 2023.

En effectuant cet examen, les exigences réglementaires et l'objectif interne de la direction générale ont été pris en considération. Le Groupe s'assure que le niveau de capital est approprié pour assurer une position adéquate de la société d'un point de vue concurrentiel et pour assurer son développement.

E.1 Fonds propres

L'évaluation de la solvabilité du Groupe est basée sur la première méthode (méthode par défaut) comme définie à l'article 230 de la directive Solvabilité II 2009/138/CE. Cette méthode est fondée sur les principes de consolidation comptable et permet de reconnaître les effets de diversifications.

La directive Solvabilité 2 prévoit deux niveaux de marge de solvabilité distincts :

- Un Minimum de Capital Requis (MCR), qui correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise d'assurance ou de réassurance était autorisée à poursuivre son activité et,
- Un Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arrivent à échéance.

E.1.a Informations sur les clauses et conditions importantes attachées aux principaux éléments de fonds propres détenus par l'entreprise

Au 31 décembre 2023, le montant total de l'actif net est de 363 078 K Euros dans le bilan prudentiel du Groupe.

L'évaluation des fonds propres sur le périmètre consolidé du Groupe nécessite d'évaluer pour chaque entité d'assurance Solo le montant de fonds propres éligibles excédant la contribution de l'entité d'assurance Solo au capital de solvabilité requis.

Lorsqu'un élément de fonds propre d'une filiale ne peut être libéré effectivement pour couvrir le capital de solvabilité requis du Groupe, cet élément de fonds propres ne peut être inclus dans le calcul de la solvabilité du groupe qu'à hauteur de la contribution de la filiale au capital de solvabilité requis.

De plus, les fonds propres éligibles sont réduits de la part des intérêts minoritaires comme précisé par l'article 330 du Règlement Délégué.

Il se compose de :

Actif net	Montants en K Euros
Primes d'émission	145 708
Fonds initial	55 383
Réserve de réconciliation	159 919
Dividendes prévisionnels et distribution	2 068
Total	363 078

La réserve de réconciliation est composée de la manière suivante :

Réserve de réconciliation	Montants en K Euros
Ecart de valorisation sur les actifs et passifs	-10 025
Report à nouveau (y compris autres réserves, dividendes et dettes subordonnées retirés)	146 408
Résultat de l'exercice	25 604
Dividendes prévus et distributions	-2 068
Total	159 919

Les éléments de fonds propres sont disponibles et éligibles pour la couverture du SCR et sont classés en Tier 1 non restreint ainsi qu'en tiers 3. Les fonds propres éligibles pour la couverture du MCR sont classés en Tier 1 non restreint.

Suivant ces critères, les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe IMA ont été classés :

- En niveau 1 non restreint : le fonds initial et la réserve de réconciliation,
- En niveau 1 restreint : les dettes subordonnées,
- En niveau 2 : les dettes subordonnées non admises en niveau 1 restreint,
- En niveau 3 : les dettes subordonnées non admises en niveau 2 et les impôts différés actifs.

Type de Fonds Propres	Montants en K euros
Niveau 1 - non restreint	325 800
Niveau 1 - restreint	0
Niveau 2	35 000
Niveau 3	0
Total	360 800

Le ratio de couverture du SCR est de 137% au 31/12/2023. Le ratio de MCR est de 519% au 31/12/2023.

Ratios de couverture	Montants en K Euros
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	360 800
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	360 800
Montant du MCR	69 471
Montant du SCR	263 709
Ratio de couverture du SCR	137%
Ratio de couverture du MCR	519%

E.1.b Evolution attendue des fonds propres de l'entreprise sur la période de planification de son activité compte tenu sa stratégie d'entreprise, les plans de capital testés de manière appropriée et si l'entreprise a l'intention de rembourser ou de racheter tout éléments de fonds propres ou projette de lever des fonds supplémentaires.

Le niveau de fonds propres, basé sur les éléments du Business Plan, est attendu en hausse sur les prochains exercices. Cette variation s'explique par la mise en place du schéma en réassurance.

E.1.c Plans de l'entreprise concernant la manière de remplacer les éléments des fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE sur la période visée dans ces dispositions

Sans objet.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

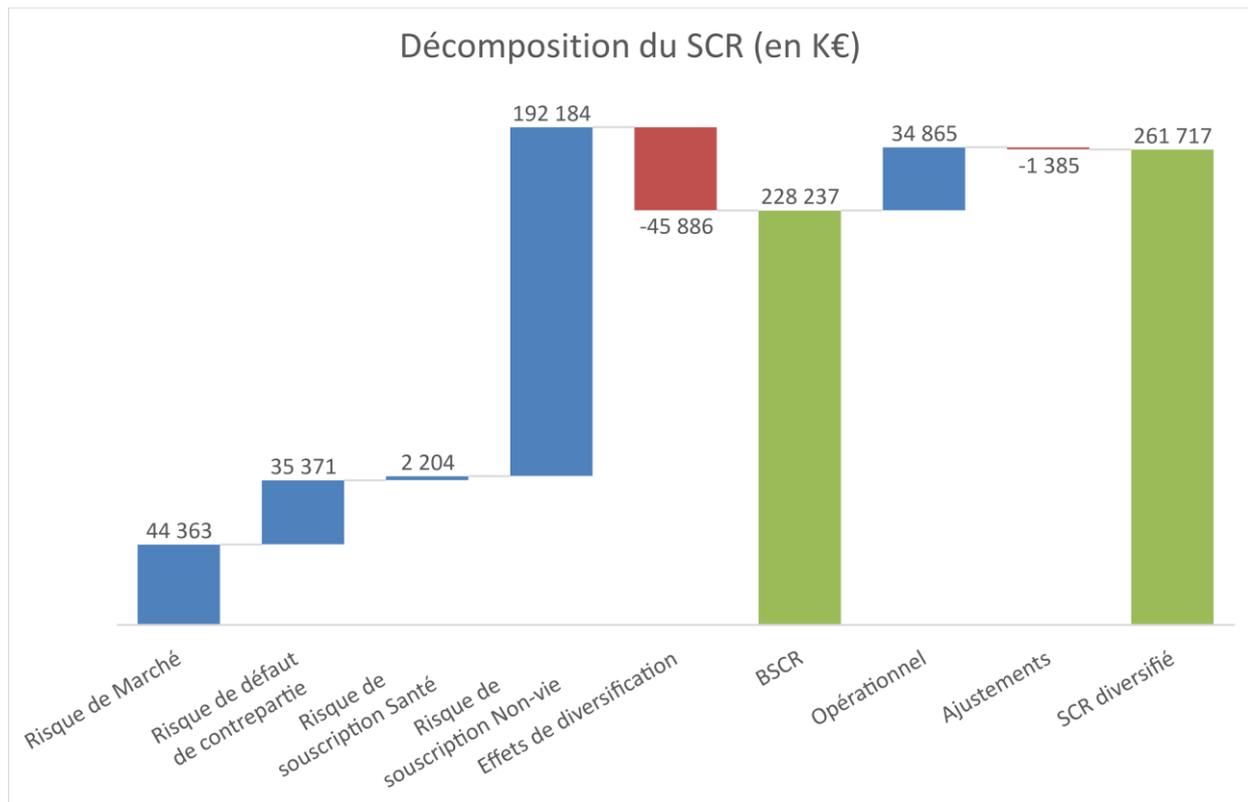
Conformément à l'article 336 du Règlement Délégué, le SCR du Groupe correspond à la somme :

- D'un SCR diversifié intégrant l'ensemble des entités intégrées globalement,
- D'un SCR résiduel intégrant les périmètres mis en équivalence.

Le Groupe ne possède pas de participations dans des entreprises d'assurances qui ne sont pas des filiales ni de participations financières.

E.2.a Informations quantitatives sur le capital de solvabilité diversifié, scindé par module de risque lorsque l'entreprise applique la formule standard, ou par catégorie de risques lorsqu'elle utilise un modèle interne

Le SCR_{Diversifié} du Groupe IMA se décompose de la façon suivante :



Le SCR_{Diversifié} du Groupe IMA, d'un montant total de 261 717 K Euros est principalement composé du risque de souscription non-vie (192 184 K Euros).

- SCR de souscription non-vie :

Le SCR de souscription non-vie correspond aux risques liés à l'activité d'assurance du Groupe IMA. Il s'élève à 192 184 K Euros au 31 décembre 2023.

Il se compose de :

- Un SCR lié aux cotisations correspondant aux risques de sous-tarification et de sous-provisionnement. Il est calculé sur la base du volume des primes et du volume des provisions,
- Un SCR de chute correspondant au risque de résiliations. Il correspond à l'impact d'une baisse de 40% des renouvellements prévus dans le calcul des provisions de primes.

- **SCR de souscription Santé :**

Le SCR de souscription Santé se décompose en trois sous-modules :

- Santé assimilable à des techniques vie,
- Santé non assimilable à des techniques vie,
- Catastrophe Santé.

Le Groupe IMA présente des groupes de risques homogènes « pertes de revenu », « frais de soin » qui sont soumis aux sous-modules de « Santé non assimilable à des techniques vie » et « Catastrophe Santé ». Le SCR de souscription Santé s'élève à 2 204 K Euros au 31/12/2023.

Le SCR « Santé non assimilable à des techniques vie » s'élève à 2 184 K Euros au 31/12/2023. Il se compose de :

- Un SCR lié aux cotisations correspondant aux risques de sous-tarification et de sous-provisionnement. Il est calculé sur la base du volume des primes et du volume des provisions,
- Un SCR de chute correspondant au risque de résiliations. Il correspond à l'impact d'une baisse de 40% des renouvellements prévus dans le calcul des provisions de primes.

Le SCR « Catastrophe Santé » s'élève à 76 K Euros au 31/12/2023. Il couvre le risque de perte ou d'une aggravation de l'assureur due à la survenance de grandes épidémies et d'accidents.

- **SCR de marché :**

Le SCR marché correspond aux risques liés aux placements du Groupe. Le SCR marché correspond aux risques liés aux placements du périmètre consolidé. Au 31/12/2023, il est de 44 363 K Euros.

Les chocs appliqués aux différentes catégories d'actifs sont ceux précisés dans le Règlement Délégué.

- **SCR de contrepartie :**

Le SCR de contrepartie est de 35 371 K Euros, il correspond au risque de non-remboursement au Groupe IMA des montants dus, notamment les comptes sur livrets, les comptes courants, les prêts et les créances diverses.

- **SCR opérationnel :**

Le SCR opérationnel s'élève à 34 865 K Euros. Il correspond aux risques liés à des processus défailants et est calculé conformément aux spécifications techniques.

- **Capacité d'absorption par les impôts différés :**

Il est possible de diminuer le capital de solvabilité requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle. En effet, une perte exceptionnelle pourrait entraîner une variation de la valeur de l'impôt différé, susceptible de diminuer l'impact final sur l'actif net. La capacité d'absorption par les impôts différés est calculé selon l'Orientations 22 des Orientations sur la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés au niveau consolidé.

La capacité d'absorption par les impôts différés est de 1 385 K Euros.

➤ **Minimum de solvabilité requis**

Minimum de solvabilité requis	Montants en K Euros
Montant du MCR	69 471

Le Groupe IMA calcule son MCR conformément aux textes réglementaires. Le Minimum de solvabilité requis est égal à la somme des MCR des entités composant le Groupe prudentiel. Il s'établit à 69 471 K Euros au 31 décembre 2023.

E.2.b Informations quantitatives sur le capital de solvabilité résiduel

Le SCR résiduel est présenté ci-dessous :

SCR	Montants en K Euros
SCR résiduel	1 991

Le SCR résiduel s'ajoute au SCR diversifié. Le périmètre d'application de ce SCR résiduel porte sur les participations mises en équivalence.

E.2.c Evolution attendue du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis de l'entreprise sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise

Sans objet.

E.2.d Estimation du capital de solvabilité calculé en application de la formule standard, lorsque les autorités de contrôle exigent de l'entreprise qu'elle fournisse cette estimation conformément à l'article 112, paragraphe 7, de la directive 2009/138/CE

Sans objet.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Le Groupe IMA n'est pas concerné.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe IMA n'est pas concerné.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le Groupe IMA n'est pas concerné.

E.6 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

ANNEXES

S.05.01.01 A1-NV
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens						
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200					
Primes émises																					
Brut – assurance directe	12 011 075	197 072			2 033 047				29 598	111 897 008	11 025 970					137 193 771					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	2 881 212	117 711			29 745				-	540 257 412	280 031					543 566 111					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	3 163 456	16 230							37 723	8 037 838	885 581					12 140 828					
Net	11 728 831	298 553			2 062 792				- 8 125	644 116 582	10 420 420					668 619 053					
Primes acquises																					
Brut – assurance directe	11 771 776	196 811			2 015 065				31 601	108 655 390	10 710 981					133 381 625					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	2 929 438	118 889			33 185				-	540 617 713	284 254					543 983 480					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	3 111 989	16 230							37 723	7 857 748	856 226					11 879 915					
Net	11 589 226	299 471			2 048 250				- 6 122	641 415 356	10 139 009					665 485 190					
Charge des sinistres																					
Brut – assurance directe	5 362 805	9 134			197 941				-	45 425 350	10 816 647					61 811 878					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	431 589	-			4 712				-	541 817 189	39 442					542 292 932					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	793 848	-							-	3 803 776	770 461					5 368 086					
Net	5 000 546	9 134			202 654				-	583 438 763	10 085 628					598 736 725					
Dépenses engagées																					
	6 875 731	147 093			938 013				- 2 097	54 967 081	4 982 401					67 908 222					
Charges administratives																					
Brut – assurance directe	636 577	5 332			55 007				801	2 799 977	291 526					3 789 219					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	159 366	3 185			805				-	140 515	45 537					349 407					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	-	-			-				-	-	-					-					
Net	795 942	8 517			55 812				801	2 940 491	337 063					4 138 626					
Frais de gestion des investissements																					
Brut – assurance directe	-	3 051			-				-	106 063	- 253					102 759					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	-	3 018			-				-	287 598	- 850					283 730					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	-	-			-				-	-	-					-					
Net	- 6 069	-			-				-	393 660	- 1 103					386 488					
Frais de gestion des sinistres																					
Brut – assurance directe	1 242 035	737			7 797				-	13 717 016	792 590					15 760 175					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	349 060	-			67				-	18 972 161	93 509					19 414 797					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	1 148 341	-			-				-	2 593 420	357 753					4 099 515					
Net	442 754	737			7 864				-	30 095 757	528 345					31 075 457					
Frais d'acquisition																					
Brut – assurance directe	2 219 528	68 521			861 162				17 850	6 530 465	3 585 084					13 282 609					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	3 303 461	69 318			13 175				-	8 820 198	511 185					12 717 337					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	-	-			-				20 747	-	-					20 747					
Net	5 522 989	137 839			874 337				- 2 897	15 350 664	4 096 268					25 979 199					
Frais généraux																					
Brut – assurance directe	60 383	-			-				-	2 438 142	5 012					2 503 537					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	59 732	-			-				-	3 748 367	16 815					3 824 914					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée																					
Part des réassureurs	-	-			-				-	-	-					-					
Net	120 115	-			-				-	6 186 509	21 827					6 328 451					
Autres dépenses																					
Total des dépenses																67 908 222					

S.25.01.04 SCR-B2A

Capital de Solvabilité Requis - Entreprises utilisant la formule standard ou un modèle interne partiel

Article 112

Normal

	Capital de solvabilité requis (SCR) net	Capital de solvabilité requis (SCR) brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
Risque de marché	44 363 318	44 363 318	
Risque de défaut de contrepartie	35 371 420	35 371 420	
Risque de souscription en vie	-		
Risque de souscription en santé	2 204 106	2 204 106	
Risque de souscription en non-vie	192 183 687	192 183 687	
Diversification	- 45 886 029	- 45 886 029	
Risque lié aux immobilisations incorporels		-	
Capital de solvabilité requis de base (SCR)	228 236 501	228 236 501	

Calcul du capital de solvabilité requis (SCR)

Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	
Risque opérationnel	34 865 496
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	- 1 384 601
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	261 717 396
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-
dont, exigences de capital supplémentaires déjà définies - Article 37 (1) Type a	
dont, exigences de capital supplémentaires déjà définies - Article 37 (1) Type b	
dont, exigences de capital supplémentaires déjà définies - Article 37 (1) Type c	
dont, exigences de capital supplémentaires déjà définies - Article 37 (1) Type d	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	263 708 711

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	
Prestations discrétionnaires futures nettes	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	

Informations sur les autres entités

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	
Capital requis pour entreprises résiduelles	1 991 315
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds	

SCR global

SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	
Capital de solvabilité requis (SCR)	263 708 711

Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)
C0010	(C0030 /) C0020	C0040	C0050	C0060	C0070
FR	LEI/969500389E3GEX8JDE26	IMA SA	5	Société anonyme	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR03433	IMA GIE	99	Groupement d'intérêt économique	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR78494	IMH GIE	99	Groupement d'intérêt économique	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR95831	GIE LA CHANTRERIE	99	Groupement d'intérêt économique	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR02430	IMA SERVICES SASU	10	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR70353	IMATECH SASU	10	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR13310	IMA VOYAGES SASU	10	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR91353	SERENE SASU	10	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR08422	IMA PROTECT SASU	10	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR76841	IMA INNOVATION	10	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	1
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR62841	IMA PARTICIPATIONS	10	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle	1
FR	LEI/969500XVOLC5QD6IVC81	IMA Assurances	2	Société d'assurance mutuelle	2
FR	LEI/969500P4ZD2OWPMUPY22	Assurima	2	Société d'assurance mutuelle	2
ES	LEI/959800K0ZU1M052DH134	IMA IBERICA S.A.	2	Sociedad anonima	2
IT	LEI/81560044B08E36815402	IMA ITALIA S.P.A	2	Società per azioni	2
IT	SC/969500389E3GEX8JDE26IT02420	IMA SERVIZI S.C.A.R.L.	10	Società per azioni	1
IT	SC/969500389E3GEX8JDE26IT11337	IMACARE S.R.L.	10	Société consortium à responsabilité limitée	1
ES	SC/969500389E3GEX8JDE26ESB81768	PRESTIMA S.L.	10	Société à Responsabilité Limitée	1
DE	SC/969500389E3GEX8JDE26DE12938	IMA DEUTSCHLAND GMBH	10	Société à Responsabilité Limitée	1
LU	SC/969500389E3GEX8JDE26BE0474.85	IMA BENELUX S.A.	10	Société anonyme	1
MO	SC/119.935WAFA	WAFA IMA ASS. SA	2	Société anonyme	2
FR	SC/969500389E3GEX8JDE26FR42486	SCI BELLUNE	99	Société civile immobilière	1

Autorité de contrôle	Critère d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe
	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0260
							1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	0,8000	1,0000	0,8000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	0,9999	1,0000	0,9999		1	1,0000	1	1
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	0,9999	1,0000	0,9999		1	1,0000	1	1
Dirección General de Seguridad	0,9999	1,0000	0,9999		1	1,0000	1	1
Istituto per la vigilanza sulle assicurazioni private e di interesse collettivo	0,9999	1,0000	0,9999		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	0,6000	1,0000	0,6000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1	1
	0,3400	0,3400	0,3400		2	1,0000	1	1
Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale	0,35	0,35	0,35		2	0	1	3
	0,9999	1	0,9999		1	1	1	1



INTER MUTUELLES ASSISTANCE S.A.

118 AVENUE DE PARIS - CS 40 000

79 033 NIORT CEDEX 9

Tél. : +33 (0)5 49 34 73 47

ima.eu | Retrouvez-nous aussi sur     

 MOBILITÉ  HABITAT  SANTÉ BIEN-VIVRE  JURIDIQUE

